



Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Savoie



www.savoiepeche.com







Téléchargez gratuitement les applis Savoie Mont Blanc



APPLI **RANDO** 



APPLI **VÉLO** 

Gratuit sur l'Apple store et Google Pla



### AU CRÉDIT MUTUEL NOUS NE SOMMES PAS DIFFÉRENTS SANS RAISON.

BANQUE, ASSURANCE, TÉLÉPHONIE... GAGNEZ À COMPARER!



CRÉDIT MUTUEL D'UGINE TÉL. : 0820 890 412° – COURRIEL : 08890@CREDITMUTUEL.FR CRÉDIT MUTUEL SAVOIE-MONT BLANC VENEZ NOUS RENCONTRER DANS L'UNE DE NOS 47 CAISSES LOCALES

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9 RCS B 588 505 354, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr.



- 6 liste des A.A.P.P.M.A.
- 7 les Ateliers Pêche & Nature
- 8 la pêche en action
- 10 lexique réglementaire
- 11 les cartes de pêche
- 12 la réglementation
- 14 les "produits" pêche
- 16 la carte des territoires

### Avant-Pays-Savoyard / Chartreuse

- 18 Bassin du Rhône
- 20 Bassin du Guiers
- 22 Lac d'Aiguebelette
- I à IV Feuillet détachable "Réglementation"

#### Bassin du Lac du Bourget

- 27 Lac du Bourget
- 28 Affluents du Lac du Bourget
- 30 Bauges
- 32 Combe de Savoie
- 34 Val d'Arly / Beaufortain

#### Tarentaise

- 36 Basse Tarentaise
- 38 Haute Tarentaise
- 40 Trois Vallées

#### Maurienne

- 42 Basse Maurienne
- 44 Moyenne Maurienne
- 46 Haute Maurienne





La Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a le plaisir de vous présenter son guide de pêche 2018.

Deux décisions importantes ont été prises en 2017 afin de simplifier l'accès au domaine piscicole de notre département.

- 1- Passage à la vente des cartes exclusivement via cartedepeche.fr pour le grand public ou par les dépositaires dès le début de la saison 2018.
- 2- Création d'une carte de pêche "personne majeure" départementale, à tarif unique, permettant de pêcher sur 26 des 27 AAPPMA de la Savoie.

L'ensemble des pêcheurs savoyards et les nombreux touristes pourront ainsi pêcher sans supplément et en toute quiétude sur la quasi-totalité de nos lacs et cours d'eau.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons et que nous vous ferons partager les formidables paysages de montagne qui font la fierté et la richesse de notre département.

Bonne saison de pêche en Savoie



### les collectivités piscicoles



### F.N.P.F. : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique



- 93 fédérations départementales
- 3700 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.)
- 1,5 millions de pêcheurs qui adhèrent à une A.A.P.P.M.A.

### LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE SAVOIE

Fondée en 1941, la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement.

### En quelques chiffres:

- 1800 km de cours d'eau piscicoles et 8000 ha de plans d'eau
- 27 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) fédérées
- 23500 cartes de pêche / an
- 12000 entrées / an au plan d'eau Fédéral de Barouchat
- Un conseil d'administration, présidé par Gérard Guillaud, regroupant 15 élus bénévoles issus des A.A.P.P.M.A.
- 9 salariés (6 au siège + 3 au plan d'eau de Barouchat)



### Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (F.S.P.P.M.A.)

Z.I. Les Contours • 73230 Saint-Alban-Leysse • Tét : 04 79 85 89 36 fsppma@savoiepeche.com • www.savoiepeche.com

f facebook.com/savoiepeche
Horaires d'accueil du public : lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

4 | la pêche en savoie 2018



Les collectivités piscicoles, reconnues d'utilité publique, ont des missions d'intérêt général fixées par la loi autour de deux grands axes :

- → Développement du loisir pêche
- → Gestion et protection des milieux aquatiques

### La Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (F.S.P.P.M.A.)

- Développe la pêche amateur
- Met en œuvre des actions de promotion du loisir pêche
- Protège les milieux aquatiques
- Met en valeur et surveille le domaine piscicole départemental
- Représente les intérêts piscicoles auprès des divers organismes départementaux et régionaux
- Définit, coordonne et soutient techniquement et financièrement les actions des A.A.P.P.M.A.
- Collecte la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA)

### Les 27 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Savoie

- Détiennent et gèrent les droits de pêche qu'elles acquièrent,
- négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics ou privés

  Participent à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole,
- luttent contre le braconnage, la pollution et les atteintes au milieu

   Effectuent des opérations de mise en valeur du domaine piscicole
- Sensibilisent le public à la protection des milieux aquatiques

Les 27 A.A.P.P.M.A. de la Savoie sont en réciprocité totale, exceptée l'A.A.P.P.M.A. de la Gaule des Coudans.

Nota : le domaine des Sociétés de Pêche Privées de Haute Maurienne, du Truison, de Ste Hélène/Isère, du Bayet et d'autres lacs en gestion privée sont également hors réciprocité.

En achetant une carte de pêche, vous adhérez automatiquement au réseau associatif de pêche et de protection du milieu aquatique et participez au financement de ses actions. Vous pouvez également devenir acteur en participant aux Assemblées Générales et/ou aux actions de votre association, voire en intégrant son conseil d'administration ou en devenant Garde-Pêche Particulier.

### les A.A.P.P.M.A.

- 1 LAC D'AIGUEBELETTE
  AAPPMA LES PÊCHEURS DU LAC D'AIGUEBELETTE
  [ Président ] : Pascal Burei 04 79 36 18 79
  [ Technicien ] : Julien Schneider 06 81 02 25 83
  contact(daappma-aiguebellette.org
  www.aappma-aiguebelette.org
- 2 AIME AAPPMA LA GAULE DE L'ORMENTE [Président]: Jean-Luc Grognet 06 13 02 61 68 jean-luc.grognet@laposte.net
- 3 AIX-LES-BAINS AAPPMA D'AIX-LES-BAINS GRAND LAC - LAC DU BOURGET [ Président] : Joaquim Torres 06 14 32 42 04 aappmadaixlesbains@free.fr www.aappma-aix-les-bains.fr
- 4 ALBERTVILLE AAPPMA D'ALBERTVILLE [ Président ] : Christophe Valaz 06 07 96 66 36 christophe.valaz@orange.fr
- ARVILLARD AAPPMA LA TRUITE DU BENS [Président]: Marc Martinet 06 79 65 69 39 marcmartinet73(0gmail.com
- 6 AUSSOIS / AVRIEUX -AAPPMA D'AUSSOIS / NORMA PECHE [Président]: Christian Buisson 04 79 05 34 65 christian.buisson9@wanadoo.fr
- BEAUFORT
  AAPPMA DE LA VALLEE DU DORON DE BEAUFORT
  [ Président ] : Gaston Molliet 06 86 11 49 57
  gaston.molliet@orange.fr
- B LES BELLEVILLE
  AAPPMA L'AMICALE BELLEVILLOISE
  [ Président ] : Serge Rey 06 26 38 17 78
  pechebelleville@gmail.com www.savoie-truite.com
- BOURG-ST-MAURICE AAPPMA LACS ET TORRENTS
  [ Président ] : Damien Zarwanski 06 79 68 13 15
  zarwanskidamien@yahoo.fr www.aappmalacsettorrents.fr
- CHAMBERY AAPPMA LES PÊCHEURS CHAMBERIENS [Président]: Valéry Roulet 06 67 43 51 37 [Animateur]: Damien Arnaud 06 61 37 30 81 contact@pecheurs-chamberiens.fr www.pecheurs-chamberiens.fr
- 11 LA CHAMBRE / AIGUEBELLE AAPPMA L'AMICALE DES PÊCHEURS DE L'ARC [ Président ] : Jean-Luc Nardin 06 60 29 10 24 jeanlucnardinflorange.fr
- LE CHATELARD

  AAPPMA DU HAUT CHÉRAN

  [ Président ] : Daniel Pasqualini 04 79 54 86 29

  daniel\_pasqualini@orange.fr

  www.cheran-terredepeche.com
- LES ECHELLES AAPPMA LA GAULE DU GUIERS [ Président ] : Jacques Brice 06 30 15 96 22 jacques-brice@orange.fr - www.lagauleduguiers.fr

- FLUMET AAPPMA DU VAL D'ARLY
  [ Président ] : Philippe Drigeard 06 84 68 65 36
  drigeardphilippe@gmail.com
- HAUTELUCE AAPPMA D'HAUTELUCE [ Président ] : Bruno Bochet 06 85 60 42 16 bruno.bochet73@orange.fr
- MODANE AAPPMA LA GAULE MAURIENNAISE [ Président ] : Gérard Guillaud 04 79 05 16 06 gerard.guillaud73@orange.fr
- MOUTIERS AAPPMA LA GAULE TARINE
  [ Président ] : J.-François Plochberger 04 79 24 04 80
  j.fplochberger@wanadoo.fr www.lagauletarine.fr
- 18 PONT DE BEAUVOISIN / LA BRIDOIRE AAPPMA GUIERS / TIER [ Président ] : David Maillard 06 72 28 87 92 aappma.guiers.thiers73@gmail.com
- PRALOGNAN LA VANOISE AAPPMA DE PRALOGNAN [ Président ] : Michel Rolland 06 50 24 74 04 mickmichel2@orange.fr
- 20 LA ROCHETTE AAPPMA LA TRUITE ARC EN CIEL [Président]: Patrick Moretti 06 34 42 24 06 monique.moretti@orange.fr
- 21 ST GENIX SUR GUIERS AAPPMA GUIERS-RHÔNE [ Président ] : Pascal Jacquemier 04 76 32 54 48 pascal.jacquemier@orange.fr
- 22 ST JEAN-DE-MAURIENNE AAPPMA LES PECHEURS MAURIENNAIS [Président]: Raymond Prajoux 04 79 83 41 45 - 06 23 61 00 30 raymond.prajoux@sfr.fr
- VALLEE DE COUZ AAPPMA LA GAULE DES COUDANS [ Président ] : Michel David 06 45 38 55 06 AAPPMA non réciprocitaire à la carte départementale gauledescoudans@gauledescoudans.fr www.gauledescoudans.fr
- STE HELENE-DU-LAC
  AAPPMA L'AMICALE DES PECHEURS
  DE STE HELENE-DU-LAC
  [Président]: Thierry Picco 06 86 49 57 52
  thierry.picco@univ-grenoble-alpes.fr
- 25 UGINE AAPPMA LA GAULE UGINOISE [ Président ] : Jean-Luc Ferréol 06 14 43 94 18 ugine.aappma@laposte.net - www.aappma-ugine.fr
- 25 VALLOIRE
  AAPPMA LA TRUITE DE L'AIGUILLE NOIRE
  [ Président ] : Thierry Bois
  04 79 56 77 51 06 18 84 71 23
  thierry.bois-73@orange.fr
- YENNE AAPPMA LA GAULE YENNOISE
  [Président]: Jean-Marc Giraud 06 73 44 69 20
  yenne.association.de.peche@gmail.com

### les Ateliers Pêche & Nature

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectifs de rendre autonomes les pêcheurs débutants, jeunes ou adultes, et de transmettre l'éthique de la pêche associative fondée sur :



- Le respect du poisson, par la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée
- La conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme
- Le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement
- La connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie

### AAPPMA Albanais (74) et Châtelard (73)

Contact APN

Sylvain Billot 06 13 82 89 84

*Conditions :* au Châtelard, les samedis matin au printemps et en automne, vacances scolaires = stages à thèmes

Public concerné : jeunes et adultes Technique : toutes (mouche en hiver)

### AAPPMA Chambéry

Contact APN

Damien Arnaud 06 61 37 30 81

*Conditions :* toute l'année.

De novembre à mars, 2 sorties par mois les week-ends + soirées thématiques pour les adultes. Le reste de l'année. les mercredis, week-ends et vacances scolaires et jours fériés.

Public concerné : jeunes et adultes Technique : toutes (mouche en hiver)

### **AAPPMA** Aiguebelette

Contact APN Julien Schneider 06 81 02 25 83

Conditions: mercredis Public concerné : jeunes Technique: toutes

### **AAPPMA** Aix-les-Bains

Contact APN

Roger Ayel 06 70 77 08 71

Public concerné jeunes et adultes . Technique : toutes

### **AAPPMA** Bourg-Saint-Maurice

Contact APN

Jean-Christophe Friant 06 31 32 52 30

Conditions : de septembre à juin, les vendredis (hors vacances) 19-21h + 6 à 8 jours de sorties (les week-ends d'automne et de printemps). Public concerné : jeunes et adultes Technique : mouche

### **AAPPMA Albertville**

Contact APN

Jacques Devoto **06 12 06 55 72** 

mercredis et vacances scolaires.

Public concerné : jeunes Technique : toutes

### **AAPPMA** Moûtiers

Contact APN Guillaume Cudraz

06 20 32 14 10 Conditions : samedis Public concerné : jeunes Technique : toutes

### AAPPMA Ugine

Contact APN

Jean-Luc Ferreol 06 14 43 94 18

*Conditions* : mercredis Public concerné jeunes et adultes *Technique :* toutes

### la pêche en action

### LA RÉGION ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS PISCICOLES **DANS LEURS ACTIONS**

Courant 2017, l'Association Régionale de Pêche Auvergne Rhône alpes (ARPARA) a signé avec la Région ARA une Convention de Partenariat et d'Objectifs (CPO) d'une durée de 3 ans avec pour objectifs de développer une dynamique régionale sur la préservation des écosystèmes aquatiques, l'éducation à l'environnement et la valorisation de la pratique de la pêché. Pour cela, la Région a voté un budget de 3 millions d'euros sur 2017 à 2019 pour aider au financement les actions de l'Association Régionale, des 12 Fédérations Départementales et des associations de protection des grands migrateurs.

En Savoie, la Région soutient, en autre, le projet de création de pôle pêche et de découverte des milieux aquatique à Barouchat mais aussi la réalisation de son document cadre de gestion et protection de la ressource piscicole (PDPG).

LIQUES

Nouveautés 2018

### LES CARTES DE PÊCHE ÉVOLUENT

• Carte départementale « personne majeure » à tarif unique

Auparavant prise en supplément (30 €) par 42% des pêcheurs, la réciprocité départementale est maintenant automatiquement comprise dans une carte à tarif unique pour tous à 91 € (hors AAPPMA Gaule des Coudans). Lors de cette opération, aucune augmentation de cotisation n'a été pratiquée, le produit des cotisations est exactement compensé. L'ensemble des cartes ("personne majeure", "découverte femme", "personne mineure", "découverte -12 ans", "hebdomadaire" et "journée" sont départementales pour les 26 AAPPMA réciprocitaires.

### • La Savoie 100% Internet

En Savoie, à partir de 2018, la vente des cartes de pêche se fera exclusivement sur www.cartedepeche.fr, de chez vous ou par le réseau des dépositaires. Ce mode de distribution sera exclusif au niveau national en 2019. Pensez à consulter la nouvelle liste des dépositaires.

### La pêche dans les 2 Savoie

A compter de 2018, des tarifs uniques pour pêcher les 2 départements!

- Carte annuelle personne majeure avec option réciprocité 73/74 : 114 €
- Carte annuelle personne mineure avec option réciprocité 73/74 : 32 €
- Carte hebdomadaire avec option réciprocité 73/74 : 42 €

Cette réciprocité est toujours offerte pour les cartes annuelles "découverte -12 ans" et "découverte femme"

- Toutes les cartes de pêche d'AAPPMA réciprocitaires de Savoie (y compris les cartes de Haute-Savoie avec l'option réciprocité 73) donnent accès au Parcours Pêche de Savoie de l'Arc de Sollières-Sardières.
- Une option barque / float tube journée à 3 € voit le jour pour le lac de Ste Hélène.

### DE NOMBREUX CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES!

#### Evolution des tailles légales de capture

Truites : La taille légale passe de 25 cm à 30 cm sur les sections de cours d'eau en domaine public et sur ces mêmes cours d'eau, en amont du domaine public, de 23 cm à 25 cm.

Les affluents et autres cours d'eau non concernés par le domaine public, ainsi que tous les lacs de montagne, conservent une maille à 23 cm (y compris sur l'Hyères qui était à 20 cm). Ombre commun : la taille légale de capture passe à 35 cm sur tout le département. En 2ème catégorie: Brochet 60 cm, sandre 50 cm et black-bass 40 cm.

#### Pêche de nuit de la carpe au lac de Grésy/Isère

L'AAPPMA d'Albertville met en place la pêche de nuit de la carpe au lac de Grésy. Sur cette année test, la pêche de nuit de la carpe, à l'aide d'hameçons sans ardillons et sans tresse, sera ouverte sur 4 postes et 4 week-end de juillet ét août. Renseignements et réservation obligatoire auprès de l'AAPPMA: 06 64 38 07 83. Attention, de jour comme de nuit, toute carpe capturée sera dorénavant relâchée vivante immédiatement (no-kill).

#### Quota lavaret au lac d'Aiguebelette

Mise en place d'un quota annuel de 200 lavarets au lac d'Aiguebelette et modification du quota journalier avec une limite à 10 salmonidés maximum dont 6 lavarets ou 6 truites / ombles confondus.

#### Les parcours no-kill

- Extension de la limite aval du parcours de la leysse jusqu'au lac du Bourget.
- Extension de la limite amont du parcours du Sierroz jusqu'au barrage des gorges de « Pont Pierre ».
- Extension de la limite amont du parcours du Guiers à Pont de Beauvoisin jusqu'à 25 m en dessous du bas de la passe à poissons du seuil Cholat.
- Création d'un parcours no-kill type 2 (1 seul hameçon sans ardillon, truites et ombres remis à l'eau vivant immédiatement) sur la Haute Isère à Seez, de la passerelle des Fous jusqu'au pont de Longefoy.
- Le parcours « 1 poisson » du Chéran à Banges devient un no-kill type 1 (1 seul hameçon sans ardillon, appâts naturels interdits, tout poisson capturé sera remis à l'eau vivant immédiatement)

### Nouvelle réglementation en zone cœur du Parc National de la Vanoise

La pêche doit se pratiquer sans ardillon, et ne concerne uniquement que les salmonidés. L'utilisation de vifs ou de poissons morts, ainsi que l'amorçage sont interdits. Pour les AAPPMA, sont concernées sur la Maurienne : Le ruisseau du Fond d'Aussois, le ruisseau du Povaret et le lac de la Partie.

Retrouvez tous les linéaires concernés sur le document « La pêche en cœur du Parc National de la Vanoise » en téléchargement à partir de mars 2018 sur savoiepeche.com ou sur vanoise-parcnational.fr



Suivez les actus de la pêche en Savoie avec un « like » sur facebook.com/savoiepeche!

### lexique réglementaire

1ère catégorie : cours d'eau ou plan d'eau à dominante salmonicole (truite).

2ème catégorie : cours d'eau ou plan d'eau à dominante cyprinicole (poissons blancs).

**A.A.P.P.M.A.:** Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Ardillon: petite pointe inversée située sur la pointe d'un hameçon pour réduire le risque de décrochage du poisson. L'ardillon est interdit sur les parcours à réglementation spécifique.

**C.P.M.A.:** Cotisation Pêche et Milieu Aquatique. Elle revient à la Fédération Nationale pour son fonctionnement et pour subventionner les actions des collectivités piscicoles et trois salariés par fédération départementale.

Eau libre : plan d'eau ou cours d'eau où la circulation du poisson est possible. La Loi Pêche s'applique systématiquement aux eaux libres.

Eau close : fossé, canal, plan d'eau dont la configuration ne permet pas l'accès naturel du poisson depuis les eaux libres (hors crue) Le détenteur du droit de pêche peut demander l'application de la Loi Pêche.

Domaine public (domanial) : cours d'eau ou plan d'eau de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie dont les fonds et le droit de pêche appartiennent à l'État. Les baux de pêche sont loués aux A.A.P.P.M.A.

Domaine privé (non domanial) : tout cours d'eau ou plan d'eau qui n'appartient pas au domaine public. Les fonds et le droit de pêche peuvent appartenir à une collectivité ou à un propriétaire privé. Les baux de pêche peuvent être loués à titre gracieux ou onéreux aux A.A.P.P.M.A.

Ligne de pêche banale : la ligne banale est montée sur une canne, munie de 2 hameçons ou 3 mouches artificielles au plus et doit être disposée à proximité immédiate du pêcheur.

**Lignes de pêche spécifiques :** lignes différentes de la ligne banale. Elles existent sur les lacs d'Aiguebelette et du Bourget (gambe, traîne).

Réciprocité: accord entre collectivités piscicoles (A.A.P.P.M.A. et/ou Fédération) de mise en commun du droit de pêche pour les pêcheurs de chaque structure. Il existe une réciprocité départementale entre 26 des 27 A.A.P.P.M.A. de Savoie. En revanche, la Fédération de Savoie n'adhère pas aux ententes interdépartementales.

Réserve de pêche : linéaire de cours d'eau ou plan d'eau où la pêche est temporairement fermée (de 1 à 5 ans renouvelables) par Arrêté Préfectoral.

R.M.A.: Redevance Milieu Aquatique. Elle revient aux Agences de l'Eau (Rhône-Méditerranée-Corse pour la Savoie).
Son prix (8,80€ pour "Majeure" et "Femme",
3,80€ pour "Hebdomadaire" et 1€ pour
"Journée"), est inclus dans celui de la C.P.M.A. (voir définition ci-contre).

Traîne : animation d'une ligne de pêche par la traction d'une embarcation. Uniquement autorisée sur les lacs d'Aiguebelette et du Bourget avec une cotisation bateau.



Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ?

Pour votre sécurité, restez vigilants, ne pêchez pas à proximité des sources électriques

- Évitez de pêcher près des lignes électriques,
- Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- Soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones
- · Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.





electricite-prudence.fr





## les cartes de pêche



		Tari	f	Répartition	Tarif si vous avez déjà une carte <sup>(1)</sup>
CARTE PERSONNE MAJEURE	Carte départementale annuelle	Persone majoure	91 €	CPMA 34,20 € FSPPMA 31,30 € AAPPMA 25,50 €	56,80 €
CARTE PROMOTIONNELLE DÉCOUVERTE FEMME	Carte départementale annuelle réservée aux femmes.	Discounts Form	33 €	CPMA 12,70 € FSPPMA 10,15 € AAPPMA 10,15 €	Réciprocité offerte
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte départementale annuelle pour les jeunes de moins de 18 ans au 1er janvier.	Persone mineure	20 €	CPMA 2,20 € FSPPMA 8,90 € AAPPMA 8,90 €	17,80 €
CARTE DÉCOUVERTE (2)	Carte départementale annuelle pour les jeunes de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier.	Bicouverte -12ms	6€	CPMA 0,50 € FSPPMA 2,75 € AAPPMA 2,75 €	5,50 €
CARTE JOURNÉE	Carte départementale valable 1 journée.	Journalière No. 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	13 €	CPMA 3,20 € FSPPMA 3,40 € AAPPMA 6,40 €	9,80 €
CARTE HEBDOMADAIRE	Carte départementale valable 7 jours consécutifs.	Hebdomadaire	32 €	CPMA 12,30 € FSPPMA 8,10 € AAPPMA 11,60 €	19,70 €

[1] carte de pêche d'une AAPPMA en France munie de son timbre CPMA 2018 - [2] carte découverte 73 valable sur toutes les AAPPMA 74

OPTIONS	DESCRIPTIF	CARTE DE SAVOIE CONCERNÉE (durée de validité)	TARIF	CARTE DE SAVOIE EXONÉRÉE
BATEAU LAC DU BOURGET (carnet de capture obligatoire inclus)	Permet de pratiquer en bateau ou d'un engin flottant la pêche sur le lac du Bourget, autrement qu'avec une seule ligne banale (ex : avec plusieurs lignes ou ligne spécifique ou traîne).	"Pers. majeure" "Découverte femme" "Pers. mineure", "Hebdomadaire" "Journée"	25 € 10 € 3 €	"Découverte -12 ans"
BATEAU LAC D'AIGUEBELETTE (carnet de capture obligatoire inclus)	Permet de pratiquer la pêche en bateau sur le lac d'Aiguebelette. Carnet de capture consigné sous caution [10 €]	"Pers. majeure" "Pers. mineure", "Hebdomadaire" "Découverte femme"	35 € 6 €	"Découverte -12 ans" "Journée"
BARQUE STE-HÉLÈNE DU LAC	Permet de pratiquer la pêche en barque ou en float-tube sur le lac de Ste-Hélène-du-Lac. 1 seule option par embarcation suffit.	"Pers. majeure" "Découverte femme" "Hebdomadaire" "Journée"	31 € 10 € 3 €	"Découverte -12 ans" "Personne mineure"
RÉCIPROCITÉ 74	Permet de pêcher sur les 3 AAPPMA réciprocitaires de Hte-Savoie (Annecy Rivière, Faucigny et Chablais-Genevois).	"Pers. majeure" "Pers. mineure" "Hebdomadaire"	23 € 12 € 10 €	"Découverte -12 ans" <sup>[2]</sup> "Découverte Femme"
RÉCIPROCITÉ GUIERS	Permet de pratiquer la pêche sur l'ensemble du Guiers (Guiers Vif et Mort inclus, affluents exclus).	"Pers. majeure" "Hebdomadaire" "Journée"	8€	"Découverte -12 ans" "Personne mineure" "Découverte Femme"

### la réglementation

- Tout pêcheur en action de pêche sur les eaux libres doit être en possession de sa carte de pêche pour justifier de sa qualité de membre d'une AAPPMA. Elle doit être revêtue d'un timbre CPMA, d'une photographie et doit être signée.
- Le domaine public français est accessible avec une ligne banale à tout membre d'une AAPPMA porteur de sa carte de pêche d'AAPPMA munie du timbre CPMA.
- Un pêcheur ne doit pas être en action de pêche plus d'une 1/2 heure avant le lever et une 1/2 heure après le coucher légal du soleil (heures solaires Chambéry), sauf parcours "carpe de nuit".

• Un pêcheur doit rester à proximité immédiate de ses cannes.

- La pêche à l'asticot ou avec toute autre larve de diptère n'est autorisée qu'en 2ème catégorie.
- Les poissons doivent être conservés entiers et mesurables du bout du museau
- Il est interdit de harponner le poisson, même à l'aide de leurres naturels ou artificiels.
- Les trimmers, nasses, filets, armes à feu ou fusils de plongée sont des engins interdits.
- Il est interdit d'utiliser comme appât ou amorce, des œufs de poissons frais, en conserve ou artificiels, même mélangés à une composition d'appâts.
- Il est interdit d'utiliser comme appât des espèces qui font l'objet d'une taille réglementaire, protégées, susceptibles de créer des déséquilibres biologiques ou non représentées
- La pêche est interdite dans les passes à poissons et dans les retenues mises au fil de l'eau.
  Dans les plans d'eau et cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie, la pêche est ouverte toute l'année, mais des fermetures spécifiques par espèces demeurent.
- Pendant la période de fermeture du brochet, les pêches au vif, au poisson mort ou artificiel et autres leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle sont interdites dans les eaux de 2ème catégorie.
- Il est interdit de colporter, d'offrir à la vente ou de vendre le poisson capturé en eaux libres.
- Le transport de carpes vivantes de plus de 60 cm est interdit.
- Sur les cours d'eau limitrophes entre départements, la réglementation la moins restrictive s'applique.

#### EN SAVOIE

- Les modes de pêche autorisés sont : pêche à la ligne (au coup, à la mouche ou au lancer), à la traîne (uniquement sur les lacs du Bourget et d'Aiguebelette), de l'écrevisse (américaines uniquement) aux fagots (max. 6 unités) ou à la balance (max. 6 unités, diam. 30 cm, maille 12 mm).

  • La carafe à vairon n'est autorisée qu'en 2ème catégorie.
- L'asticot est autorisé comme esches dans le lac du Bourget (1ère catégorie) mais pas en amorcage.
- Dans les plans d'eau situés à plus de 1000 m d'altitude, la pêche en barque ou à partir de tout autre moyen ou engin flottant est interdite.
- Le float tube est autorisé uniquement sur les plans d'eau suivants : Bourget, Aiguebelette, Chevelu et Ste-Hélène-du-Lac (voir conditions particulières page 11).
- Dans la zone cœur du Parc National de la Vanoise : voir nouveautés 2018 en page 9.
- Sur le Guiers (Guiers Vif et Mort inclus), la pêche est interdite sur une distance de 25 m à l'aval des passes à poissons.

### INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE

Pour toute infraction aux dispositions du Code de l'Environnement, l'administration de tutelle (DDT) proposera une transaction ou poursuivra au pénal. La Fédération, au nom de l'AAPPMA qui a subi le préjudice, proposera une transaction civile ou poursuivra au civil.

Il s'agit de deux procédures distinctes qui peuvent se cumuler.

Contacts en cas de constatation d'une infraction Infraction police de la pêche : Président de l'AAPPMA locale et/ou Fédération Infraction police de l'eau (pollution, dégradations,...) : Service Départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) - 04 79 68 37 60 - 06 72 08 10 11

### TAILLES, QUOTAS ET PÉRIODES D'OUVERTURE

Des tailles minimales de capture existent pour tous les salmoniformes (truites, ombles, ombre commun et corégone) et pour quelques carnassiers (brochet, sandre et black-bass). Celles-ci permettent aux individus de s'être potentiellement reproduits au moins une fois

avant capture. En-dessous de cette taille, le poisson doit être remis à l'eau dans les meilleures conditions. De plus, un pêcheur ne doit pas détenir plus de poissons que les quotas autorisés :

	Réglementation générale				Réglementation spécifique								
	Cours d'eau avec domaine public fluvial (DPF)		Cours d'eau et plan d'eau du domaine privé		Lacs de barrage (altitude > 1000 m) (domaine public)		Lac du Bourget (domaine public)		d'Aigue	ac belette ne privé)			
Quota par jour et par pêcheur	Taille	Quota	Taille	Quota	Taille	Quota	Taille	Quota	Taille	Quota			
TRUITES	30 cm sur DPF						40 cm	dont nbles		dont ou es			
OMBLE CHEVALIER	25 cm		n n	חבר	n n n	nnc	들 23 cm	n E	23 cm	nnc	30 cm		30 cm
ET OMBLE DE FONTAINE	amont DPF	ont commun		ont commun		F E		onidé et/ou		1.5 5′0 51			
OMBLE DU CANADA	35 cm*		b d mbre	35 cm - 등	dor e co	35 cm	6 dont ombre commun	35 cm*	salmonidés uites et/ou or	35 cm*	2 ps/ XI		
(CRISTIVOMER)		6 nbr		6 nbr		6 nbr		10 salm 6 truites		salm 6 coré 6 truite au ma			
CORÉGONE	30 cm*	101		30 cm*	∑ 35 cm	35 cm	10 6 tr	35 cm	10				
OMBRE COMMUN	35 cm		35 cm		35 cm*	*	35 cm*	1*	35 cm*	1*			
BROCHET (1)	60 cm	: 2 ets at.	60 cm	: 2 ets at.	-		50 cm	: 2 ets	60 cm	: 2 ets			
SANDRE (1)	50 cm	3 dont 2 brochets en 2° cat.	50 cm	3 dont 2 brochets en 2° cat.	-		-	3 dont brochet	50 cm	3 dont			
BLACK-BASS (1)	40 cm	3 c brc	40 cm	3c brc en	-		-	3 d bro	40 cm	3 d bro			

<sup>111</sup> Aucune restriction de taille et quota dans les cours d'eau et plans d'eau de 1ère catégorie (hors lac du Bourget).
22 Quota de 200 lavarets par an sur le Lac d'Aiguebelette.

\* Application de la taille et du quota malgré la présence improbable de cette espèce.

En sus des tailles et quotas, des **dates d'ouverture** protègent les espèces pendant leur période de reproduction. La 1ère catégorie a une date d'ouverture et de fermeture générale pour l'ensemble des espèces (hors ombre commun qui ouvre mi-mai) :

-> du 10 mars au 7 octobre 2018
-> du 2 juin au 7 octobre 2018 pour les plans d'eau situés au dessus de 1000 m

		1 <sup>ÉRE</sup> CATÉGORIE		2 <sup>ÉME</sup> CAT	ÉGORIE		
ESPECES	Lac du Bourget	Plans d'eau situés au-dessus de 1000 m	Autres plans d'eau et cours d'eau	Lac d'Aiguebelette	Autres plans d'eau et cours d'eau		
OMBRE COMMUN	19 mai au 31 déc.		19 mai au 7 oct.	19 mai au 3	1 décembre		
TRUITES ET OMBLES	27 janv. au 1er nov.			10 mars au 7 octobre			
CORÉGONE (LAVARET)	27 janv. au 1er nov.			3 fév. au 1 <sup>er</sup> nov.	1er janv. au 31 déc.		
BROCHET	1er janv. au 25 fév. et 21 avril au 31 déc.			1er janvier a	u 28 ianvior		
SANDRE	1er janv. au 25 mars et 26 mai au 31 déc.	2 juin au 7 octobre	10 mars au 7 octobre	et 1 <sup>er</sup> mai au	u 28 janvier 31 décembre		
PERCHE	1er janv. au 15 avril et 26 mai au 31 déc.						
AUTRES POISSONS NON MENTIONNÉS	Toute l'année			Toute l'année			
ECREVISSES AMÉRICAINES	Toute l'année						
ECREVISSES AUTOCHTONES	(DES TORRENTS, PATTES BLANCHES, ROUGES OU GRÉLES)  Pêche non autorisée						
GRENOUILLE VERTE GRENOUILLE ROUSSE	1er juillet au 31 déc.	1er juillet au	7 octobre	1er juillet au	31 décembre		
AUTRES GRENOUILLES	Pêche non autorisée						

### les "produits" pêche

### PLAN D'EAU DE BAROUCHAT

04 79 44 30 99 - barouchat@savoiepeche.com http://barouchat.fishing f@barouchat

Géré par la Fédération Départementale de Pêche et idéalement placé au cœur de la Savoie, le **plan d'eau de pêche à la truite** de Barouchat est une destination pêche incontournable. Chaque année de nombreux pêcheurs, de tous niveaux et tous horizons, viennent goûter aux joies de la pêche à Barouchat sur ses **7 ha d'eau limpide**.

Au bord du plan d'eau, le tout nouveau chalet et son personnel d'accueil mettent à votre disposition : des formules de restauration ou un espace hors-sac, des sanitaires, barques et float-tubes, du matériel de pêche, des appâts et même une voiturette électrique pour une pêche en toute sérénité. Tout a été pensé pour le plaisir du pêcheur!



#### → Saison "traditionnelle" 2018

Du 10 mars au 7 octobre, journée 15 € (5 prises conservées)

### → Saison "mouche" 2018

Du 1er janvier au 9 mars et 8 octobre au 31 décembre, de 8h à la nuit. Journée : 29 € (2 prises conservées), 20 € (no-kill / gratuit - de 16 ans) ½ journée : 24 € (1 prise conservée)

Une seule canne en action de pêche par pêcheur. Les détenteurs d'une carte d'AAPPMA de Savoie (en cours de validité) bénéficient d'une réduction de 2 €. Barouchat est dépositaire des cartes de pêche des AAPPMA de Savoie.

### LES PARCOURS PÊCHE DE SAVOIE (PPS)

La charte départementale des PPS est une démarche qualité entreprise

Les Parcours Pêche avec le Département depuis mai 2000. Les **17 parcours** ont été référencés de Savoie en fonction de différents critères (environnement, accès, qualité du milieu et de l'eau, gestion piscicole). Ils sont équipés de panneaux d'information.

COURS D'EAU	Public	Depuis Chambéry	Réglementation
Le Guiers sous Pont de Beauvoisin Le Guiers à St Béron Le Chéran L'Aitelène/Isère L'Arly L'Isère à Bellentre Le Torrent des Glaciers Le Doron de Bozel Le Doron de Chavière Le Ruisseau des Blachères Le Ruisseau des Bataillières L'Arc à Aussois L'Arc à Sollières-Sardières	Pêcheur sportif débutant et confirmé Pêcheur sportif confirmé Pêcheur sportif débutant et confirmé Pêcheur sportif débutant et confirmé Pêcheur sportif débutant et confirmé Pêcheur sportif debutant et confirmé Pêcheur sportif débutant et confirmé	30 min. 35 min. 40 min. 30 min. 1 h 1 h 5 min. 1 h 30 min. 1 h 1 h 30 min. 50 min. 1 h 30 + 1h20 à pied 1 h 10 min. 1 h 35 min.	Aitelène (3) et Isère (4)  Output (4)  Out
<pre>parcours « * PMR : Personne</pre>	Familial - Accès PMR* Familial - Accès PMR* Familial - Accès PMR* Familial - Pêcheur sportif  sprendre et relâcher», 1 seul hameçon sar sprendre et relâcher», 1 seul hameçon sar proisson» par jour et par pêcheur, 1 seu mentation spécifique	ns ardillon	



### LES HÉBERGEMENTS PÊCHE DE SAVOIE (HPS) Les HÉ

Soutenue par le Département, la Fédération a créé la charte des Hébergements Pêche de Savoie. Ces derniers sont sélectionnés en fonction de la proximité des sites de pêche, leur qualité générale et leurs différents services : flexibilité des horaires, information pêche, local pour le matériel, vente des cartes de pêche, panier pique-nique,... Leurs coordonnées (sigle HPS), ainsi que d'autres hors charte, sont indiquées dans les pages territoires qui suivent.

### LES PARCOURS HANDIPÉCHE

Des accès et des pontons de pêche ont été aménagés sur plusieurs plans d'eau pour les Personnes à Mobilité Réduite :

- Lac du Sauget aux Echelles (page 20)
- 2 pontons sur le lac du Bourget à Tresserve (très prisés des baigneurs - page 27)
- Lac de Grésy-sur-Isère (page 32)
- Retenue de La Rosière (page 40)
- Plan d'eau de Barouchat et des Hurtières (page 42)



### LES PARCOURS "CARPE DE NUIT"

La pêche de nuit de la carte est possible sur 2 sites en Savoie : Lac d'Aiguebelette (voir page 22) et Lac de Grésy-sur-Isère (voir page 33).

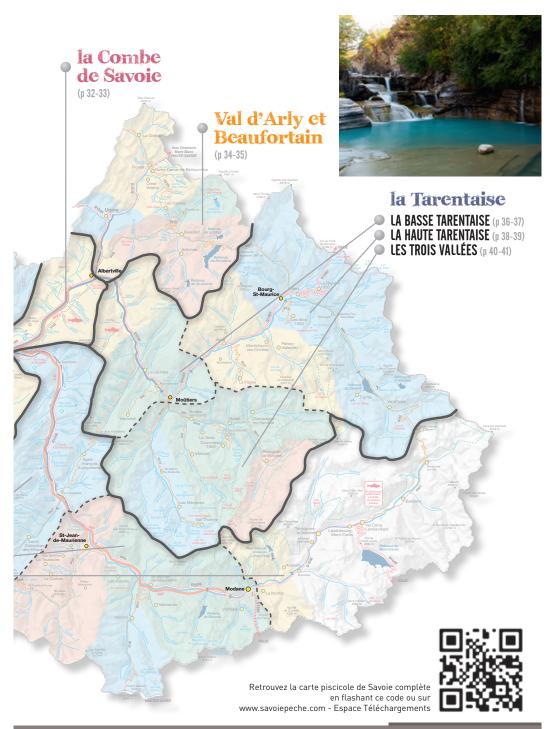
### LES MONITEURS GUIDES DE PÊCHE PROFESSIONNELS

La prestation d'un guide permet au débutant de progresser rapidement mais aussi au pêcheur confirmé d'être conseillé et guidé sur les bons coins.

	SPÉCIALITÉS	SECTEUR / SITE	COORDONNÉES
ANDRE Gilles	Salmonidés toc et mouche	Hte-Maurienne, Barouchat	07 68 41 49 38
BILLOT Sylvain	Salmonidés au toc et à la mouche	Chéran, Arly / Isère	06 86 22 27 92 savoieaventurepeche.fr
CATERINA Fabien	Salmonidés au toc et à la mouche	Guiers, Hte-Maurienne, Barouchat	06 70 68 18 81 immersionpeche.com
CHAPEL Didier	Salmonidés à la mouche	Guiers, Chéran + mobilité sur la Savoie	06 25 06 47 71 savoiepechemouche.com
COMBIER David	Carnassiers / salmonidés leurres + mouche + gambe	Lac du Bourget Guiers, Chéran, Isère	06 07 19 52 52 davidcombier.com
CUDRAZ Guillaume	Salmonidés au toc, à la mouche et aux leurres	Tarentaise, Trois-Vallées	06 20 32 14 10 randopechenature.fr
FILEPPI Arnaud	Grands brochets aux leurres	Lac du Bourget	06 80 36 05 90 adrenaline-fishing.com
FRIANT JChistophe	Salmonidés à la mouche, au toc et au lancer	Tarentaise, Trois-Vallées	06 31 32 52 30 savoiefishing.com
GENET Hervé	Salmonidés à la mouche	Hte-Tarentaise, Barouchat + mobilité sur la Savoie	06 62 12 30 40 peche-en-savoie.com
GUIDOLIN Joan	Carnassiers / salmonidés Toutes techniques	Lac du Bourget, Guiers	06 09 82 71 75 rando-peche.com
MAISTRELLO Jimmy	Carnassiers / salmonidés leurres + toc + gambe	Lacs Aiguebelette + Bourget + mobilité sur la Savoie	06 63 79 45 35 savoieguidage.fr
PEGEOT Frédéric	Toutes techniques (dont Tenkara et Handipêche)	Chéran	06 82 36 80 65 savoie-pechealamouche.com
TORRES Joaquim	Carnassiers aux leurres Salmonidés à la gambe	Lac du Bourget	06 14 32 42 04 centre-de-peche.fr
VICHOS Stéphane	Carnassiers / salmonidés Toutes techniques	Tarentaise + mobilité sur la Savoie	06 42 63 45 21 flyfishingsavoie.com

### la carte des territoires







Le Haut-Rhône est un fleuve puissant qui, malgré une chenalisation conséquente due à l'hydroélectricité, conserve des linéaires - les vieux Rhône - au caractère très sauvage. Classé en 2ème catégorie domaine public, le Haut-Rhône est aussi **réputé pour ses ombres communs et ses grosses truites fario**. Ces dernières peuvent être à l'origine de belles surprises dans les affluents, à l'ouverture ou à l'approche de la fermeture.

### DÉPOSITAIRES

Ruffieux (73310) Chanaz (73310) Yenne (73170) St-Genix/Guiers (73240) Caveau de Chautagne • Saumont - 04 79 54 27 12 Maison du Tourisme • Chef-lieu - 04 79 54 59 59 BricoYenne • Rue Capitaine Simon - 04 79 25 04 04 Bureau Tabac Presse "Le Cyrano" • Place de l'Eglise - 04 76 31 60 20 Office de Tourisme •

47 Route de Pont de Beauvoisin - 04 76 31 63 16

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

### MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

BricoYenne à Yenne et Bureau Tabac Presse "Le Cyrano" à St-Genix-sur-Guiers : voir dépositaire ci-dessus

### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Détails des limites des réserves Savoie sur feuillet central "réglementation".

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Taille légale de la truite à 30 cm sur le Rhône et le canal de Savières. Navigation vieux Rhône de Yenne : moteur thermique interdit de Chanaz jusqu'au seuil

Navigation à moteur interdite sur tout le lot du Rhône B3 (St-Genix-sur-Guiers) Société de pêche privée sur le Truison : des sources jusqu'au pont de la RD1516. Rappel : le Haut-Rhône n'est pas concerné par les mésures d'interdiction de consommation du poisson. Les analyses de poissons sont conformes.

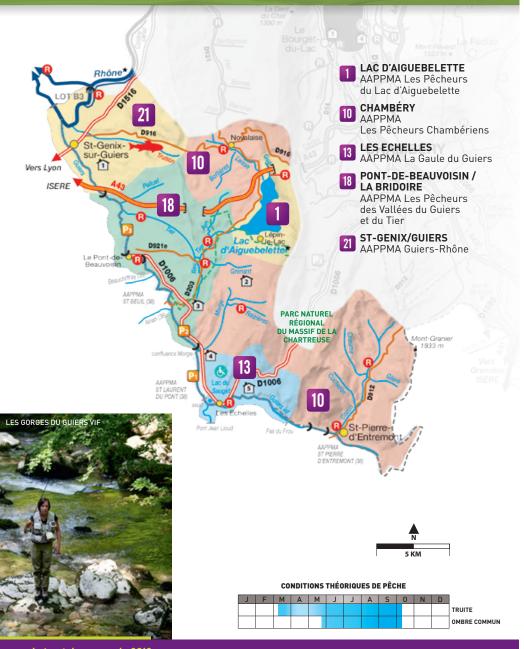
### HÉBERGEMENTS

Chambres d'hôtes et gîte "La Trancoulette" HPS Haut-Bachelin, 73240 St-Genix/Guiers -04 76 93 22 52

Gîtes "Les îlots de Chanaz" (3 épis) Base de loisirs des Iles, 73310 Chanaz -04 79 54 58 51



# Avant-Pays-Savoyard - Chartreuse LE BASSIN DU GUIERS



Le Guiers est une rivière emblématique de 1ère catégorie, limitrophe entre l'Isère et la Savoie. Depuis ses sources en Chartreuse jusqu'au Rhône, il offre une diversité de faciès et de paysages remarquables.

### DÉPOSITAIRES

Les Echelles (73360)

Pont-de-Beauvoisin (73330) Pont-de-Beauvoisin (38480) St-Genix/Guiers (73240)

St-Pierre-d'Entremont (73670) Office de Tourisme • 04 79 65 81 90

Office de Tourisme • 11 Place de la Corderie - 04 79 36 56 24 Maison de la Presse • Rue J.J. Rousseau - 04 79 36 64 56 **Au fil du Guiers •** 19 Rue de l'Hôtel de ville - 04 76 31 27 05 Office de Tourisme • 1 Rue Gambetta - 04 76 32 70 74 Tabac Presse "Le Cyrano" • Place de l'Eglise - 04 76 31 60 20 Office de Tourisme • 47 Route de Pont-de-Beauvoisin - 04 76 31 63 16

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

### MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

Au fil du Guiers et Tabac Presse "Le Cyrano" : voir dépositaires ci-dessus

### PARCOURS SPÉCIFIQUES

3 Parcours "Prendre et relâcher" sur le Guiers 🚹 Au pont du Curé (A.A.P.P.M.A. 38) • 🔁 à St Béron • 🔁 à l'aval de Pont-de-Beauvoisin

### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Détails des limites sur feuillet central "réglementation". Interdiction permanente de pêcher sur 25 m à l'aval de chaque ouvrage de franchissement.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La Réciprocité Guiers est une association regroupant toutes les A.A.P.P.M.A. riveraines du Guiers et les Fédérations (38 et 73). Grâce au produit des ventes du timbre de réciprocité Guiers, elle assure la promotion du loisir pêche, le maintien des baux de pêche et la restauration des milieux aquatiques sur le bassin du Guiers. Cette réciprocité de pêche concerne les rivières du Guiers, Guiers Vif et Guiers Mort (exclus affluents et parcours O.N.F. sur le Guiers Mort). L'option réciprocité Guiers (8€ annuel, 2€ journalier) est disponible pour les pêcheurs détenant une carte d'une A.A.P.P.M.A. réciprocitaire de Savoie, de l'Isère ou interfédérale. En sont exonérées les cartes "personne mineure" et "découverte -12 ans La carte promotionnelle "découverte femme" est déjà réciprocitaire entre Savoie et Isère.

### HÉBERGEMENTS

- Chambres d'hôtes et gîte "La Trancoulette" HPS Haut-Bachelin, 73240 St-Genix/Guiers - 04 76 93 22 52
- Chambres d'hôtes "Les Grands Champs" (3 épis) HPS '3610 Attignat-Oncin - 06 89 17 91 13
- Chambres et tables d'hôtes "La Martinette" [3 épis] Le Bajat, 73520 St-Béron - 06 33 07 45 7
- Hôtel-Restaurant "Auberge du Morge" (2\*) HPS
- Gorges de Chailles, 73360 Les Echelles 04 79 36 62 76

  Chambres d'hôtes "Ferme Bonne de la Grotte" (4 épis) HPS 73360 St-Christophe-de-la-Grotte - 04 79 36 59 05

### Avant-Pays-Savoyard - Chartreuse

### LE LAC D'AIGUEBELETTE

Le lac d'Aiguebelette est un véritable joyau naturel de 545 ha, **"une perle d'émeraude dans son écrin de verdure"**. Ses eaux calmes et pures sont le **royaume du lavaret (corégone) et de l'omble chevalier**.

### DÉPOSITAIRES

Lépin-le-Lac (73610)

Siège de l'AAPPMA • Place de la Gare - 06 81 02 25 83
Camping "Les Peupliers" • La Tuillière - 04 79 36 00 48
Camping "Le Curtelet" • Le Curtelet - 04 79 44 11 22
Univers Presse • Route Col de l'Epine - 04 79 28 76 46
Au fil du Guiers • 19 Rue de l'Hôtel de ville - 04 76 31 27 05
"Valieutic" • 1340 Avenue des Landiers - 04 79 69 71 27

Novalaise (73470) Pont-de-Beauvoisin (73330) Chambéry (73000)

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

### MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

Au fil du Guiers, Valieutic et Univers Presse: voir dépositaires ci-dessus "Le Fil de l'Eau" • C.C - 78 Rue de la Martinière, 73230 St Alban Leysse 04 79 75 07 49

### PARCOURS SPÉCIFIQUES

9 postes de pêche de nuit de la carpe : du 1er sept. au 30 juin Réservation obligatoire : A.A.P.P.M.A. - 06 81 02 25 83

### RÉSERVES DE PÊCHE ®

**Autour de la grande île** (bouées) et dans ses canaux **Le Gua à Nances**, en totalité

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pour la pêche en bateau :
- Moteur électrique uniquement
- Cotisation pêche en bateau supplémentaire et carnet de capture obligatoire (voir page 11)
- Location de barque (droit navigation inclus) : A.A.P.P.M.A. - 06 81 02 25 83
- Interdiction de pêche autour du captage d'eau potable (délimité par des bouées)
- Droit de navigation obligatoire ; renseignements : C.C.L.A. - 04 79 28 78 64

### HÉBERGEMENTS

Campings 1 "Les Peupliers" et 2 "Curtelet" : voir dépositaires ci-dessus

3 Chambres d'hôtes

**"La Grange du Rossignolet"** (3 épis) Chef-lieu, 73610 Lépin-le-Lac - 04 79 36 09 62

Gîtes ruraux (2\*) • Chef-lieu, 73610 Dullin 04 79 36 01 88 (lundi, mercredi et jeudi de 14h à 18h)

POSTE DE PÊCHE DE NUIT
DE LA CAPPE

PAC D'AIGHERN



LAC D'AIGUEBELETTE AAPPMA Les Pêcheurs du Lac d'Aiguebelette



3

### Avis annuel 2018 de la pêche en Savoie

Ouverture générale de la 1<sup>ère</sup> catégorie : du 10 mars au 7 octobre 2018 Plans d'eau situés au-dessus de 1000 m d'altitude : du 2 juin au 7 octobre 2018

		1ère CATÉGORIE	2 <sup>èME</sup> CATÉGORIE				
ESPECES	Lac du Bourget	Plans d'eau situés au-dessus de 1000 m	Autres plans d'eau et cours d'eau	Lac d'Aiguebelette	Autres plans d'eau et cours d'eau		
OMBRE COMMUN	19 mai au 31 déc.		19 mai au 7 oct.	19 mai au 3	1 décembre		
TRUITES ET OMBLES	27 janv. au 1er nov.			10 mars a	7 octobre		
CORÉGONE (LAVARET)	27 janv. au 1er nov.		10 mars au 7 octobre	3 fév. au 1er nov.	1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc.		
BROCHET	1er janv. au 25 fév. et 21 avril au 31 déc.			1er janvier a	u 28 ianvier		
SANDRE	1er janv. au 25 mars et 26 mai au 31 déc.	2 juin au 7 octobre		1 <sup>er</sup> janvier a et 1 <sup>er</sup> mai au	31 décembre		
PERCHE	1 <sup>er</sup> janv. au 15 avril et 26 mai au 31 déc.						
AUTRES POISSONS NON MENTIONNÉS	Toute l'année			Toute l'année			
ECREVISSES AMÉRICAINES	Toute l'année						
ECREVISSES AUTOCHTONES	(DES TORRENTS, PATTES ROUGES OU GRÊLES)	BLANCHES,	Pêche non autorisée				
GRENOUILLE VERTE GRENOUILLE ROUSSE	1er juillet au 31 déc.	1er juillet au	7 octobre	1er juillet au	31 décembre		
AUTRES GRENOUILLES			Pêche non autorisée				

Interdiction de pêcher en marchant dans l'eau (protection des frayères notamment d'ombre commun) :

### Du 10 mars au 18 mai 2018 :

- Aitelène, en totalité (de Ste-Hélène-sur-Isère à Aiton)
  Bialle, en totalité (de Grésy-sur-Isère à St-Pierre-d'Albigny)
  Gelon, du seuil du lieu-dit "Pont Noir" à la confluence avec l'Isère, (de Villard-Sallet à Châteauneuf)
  Gargot, du pont de la D201E au pont lieu-dit "Château la Rive" (St-Jean de-la-Porte et Cruet)
  Glandon, de la confluence avec le Boudeloge à sa confluence avec l'Isère (Les Marches)

### Du 10 mars au 31 mai 2018 :

- Doron de Belleville (Les Menuires), du pont de Boismint au pont de la Masse
- Tailles réglementaires et quotas pêche journaliers par pêcheur en Savoie

	Réglementation générale				Réglementation spécifique								
	Cours d'eau du domaine public		Cours d'eau et plan d'eau du domaine privé		Lacs de barrage (altitude > 1000 m) (domaine public)		Lac du Bourget (domaine public)		Lac d'Aiguebelette (domaine privé)				
	Taille	Quota	Taille	Quota	Taille	Quota	Taille	Quota	Taille	Quota			
TRUITES	30 cm sur DPF	ont commun					40 cm	dont		dont Su les			
OMBLE CHEVALIER	25 cm		unc	nnc	nnc	E	들 23 cm	n n	23 cm =	unc	30 (111   % 12	30 cm	
ET OMBLE DE FONTAINE	amont DPF		t E	ont		ont		almonidé tes et/ou		onidés gones s/omb ximum			
OMBLE DU CANADA	35 cm*		35 cm		35 cm	dont e con	35 cm*	mor s et,	35 cm*	moni régo ites/e			
(CRISTIVOMER)		6 d ombre		6 d ombre		6 de ombre		10 salmo 6 truites e		6 corég 6 truites au max			
CORÉGONE	30 cm*	1 or	30 cm*	1 0 1	30 cm*	1 or	35 cm	10 6 tr	35 cm	10			
OMBRE COMMUN	35 cm		35 cm		35 cm*		35 cm*	1*	35 cm*	1*			
BROCHET (1)	60 cm	: 2 ets at.	60 cm	: 2 ets	-	-	50 cm	2 sts	60 cm	2 ets			
SANDRE (1)	50 cm	3 dont 2 brochets en 2° cat.	50 cm	3 dont 2 brochets en 2° cat.	-	-	-	dont	50 cm	3 dont			
BLACK-BASS (1)	40 cm	3c brc en	40 cm	3c brd	-	-	-	3 c bro	40 cm	3.c bro			

III Aucune restriction de taille et quota dans les cours d'eau et plans d'eau de 1 <sup>ère</sup> catégorie (hors lac du Bourget).

22 Quota de 200 lavarets par an sur le Lac d'Aiguebelette.

\* Application de la taille et du quota malgré la présence improbable de cette espèce.

### Les réserves de pêche en Savoie - 2018

```
Avant-Pays-Savoyard / Chartreuse
       Avant-Pays-Savoyard / Chartreuse

Flon - Traize / St-Paul - Am : confluence ruisseau Merdaret, Av : pont de Cottin

Contre canal rive gauche, lot B2 (Ain) et B3 (Savoie) - Champagneux - Am : buse passage souterrain
au hameau "Leschaux", Av : 100m aval route du barrage

Cozon - Entremont-le-Vieux - Am : confluence Recordaz, Av : pont RD 7

Cozon - St-Pierre-Entremont - Am : passerelle privée Guiguet, Av : confluence Guiers Vif

Guiers Vif - Les Echelles - Am : seuil de la corderie, Av : pont 18 juin 1940

Raizière - La Bauche - Am : deuxième pont amont (sous hameau "Le Guillot"), Av : confluence Morge

Guiers - Pont-de-Beauvoisin - Am : barrage Salpa, Av : pont RD 82

Leisse - Novalaise - Am : pont du lavoir, Av : confluence Bottières

Gua - Nances - en totalité

Lac Aiguebelette - Autour de la grande île (bouées) et dans ses canaux

Grenand - La Bridoire - Am : 30 m amont pont RD 921E, Av : confluence Tier

Tier - La Bridoire - Am : Confluence Rondelet, Av : pont lieu-dit "Les Castors"

Tier - Belmont-Tramonet - Am : seuil Jubasseau, Av : 50 m à l'aval

Tier - Belmont-Tramonet - Am : barrage Carrat, Av : pont RD 916A

Δ Sur le Guiers, interdiction permanente de pêcher sur 25 m à l'aval de chaque ouvrage de franchissement.

    Bassin du Lac du Bourget

           Leysse - Les Déserts - Am : sources, Av : pont Barre
          Leysse - Les Deserts - Am : sources, Av : pont Barre
Nécuidet - La Thuile - en totalité
Doria - St-Jean-d'Arvey - Am : sources, Av : passerelle sentier "Tour des Bauges"
Péchu - La-Motte-Servolex - Am : sources, Av : pont Courbe
Combes - La-Motte-Servolex - Am : sources, Av : pont Noiray RD13
Varon - Le-Bourget-du-Lac - Am : pont M.B. France, Av : confluence Leysse
Lac du Bourget - Propriété du domaine de Buttet
Terre-Nue - Viviers du-Lac - Am : PD 1201 Av : PD 1211
          Lac du Bourget - Propriéte du domaine de Buttet
Terre-Nue - Viviers-du-Lac - Am : RD 1201, Av : RD 1211
Drumettaz - Aix-les-Bains - Am : RD 991, Av : confluence Tillet
Tillet - Aix-les-Bains - Am : pont Martina RD 991, Av : Etrier de Savoie
Sierroz - Grésy/Aix - Am : dernier pont amont de Grésy, Av : barrage des gorges "Pont Pierre"
          Source Château - Le Châtelard - en totalité

    Combe de Savoie

         Bialle - Grésy-sur-Isère - Am: D 222, Av: déversoir du lac de Grésy
Gelon - Le Pontet - Am: sources, Av: scierie Gerbier aux Plattires
Gelon - La Rochette - Am: sortie aval des gorges du Peyre (500 m amont centrale Convert), Av: pont de la Seytaz
Joudron et affluents - Arvillard - Am: sources, Av: pont du Remou
Crouza - Montmélian / Arbin - en totalité
Isère - Montmélian - Autour du pont Mollard, Am: 50 m, Av: 200 m
Lac de Ste-Hélène - Ste-Hélène-du-Lac - Am: pont du Trêle, Av: le lac
Crât - Is es Mollettes - en totalité
           Crêt - Les Mollettes - en totalité
Bens et affluents - Arvillard - Am : sources, Av : Pont de Cahardin
 Val d'Arly/Beaufortain
           Evettes - Flumet - en totalité
         Evettes - Flumet - en totalité
Arrondine - La Giettaz - Am : pont RD 909, Av : confluence nant Couffe
Covetan - Crest-Voland - Am : sources, Av : confluence nant Rouge
Rouge - Crest-Voland - Am : sources, Av : Pont des skieurs des Baches
Corne - Notre-Dame-de-Bellecombe - en totalité
Arly - Ugine - Am : confluence nant Bange, Av : 200 m amont confluence Chaise
Serraz - Ugine - am : prise d'eau sur la Chaise, Av : passage à niveau SNCF
Doron Beaufort - Beaufort - Am : passerelle Monal, Av : pont de la confluence Doron/Argentine
Chosal et Côtes - Hauteluce - en totalité
Dorinet - Beaufort - Autour de la centrale hydroélectrique de Domelin, Am : 50 m, Av : 50 m
Doron Beaufort - Villard/Doron - Am : 50 m amont centrale hydroélectrique Villard, Av : pont de Louille
Doron Beaufort - Queige - Autour centrale hydroélectrique de Queige, Am : 50 m, Av : 50 m
Doron Beaufort - Queige - Am : passerelle poly, Av : 50 m aval centrale hydroélectrique des Roengers
 Basse-Tarentaise
         Bras de l'Isère - Montrigod-C. - Plaine de Centron : totalité des bras rives gauche & droite Isère - Montgirod-Centron - Am : amont passe poissons, Av : 50 m à l'aval Nantieux - Notre-Dame-du-Pré / St-Marcel - en totalité Isère - Moûtiers - Am : Pont centrale, Av : passerelle Jean Reymond Isère - Aigueblanche - Am : barrage Aigueblanche, Av : pont d'Aigueblanche Eau Rousse - La Lechère - Am : pont de la Thuile, Av : cascade de l'éboulement
```

```
Eau Rousse - La Lechère - Am : 200 m amont confluence Isère, Av : Isère
Eau Rousse - La Lechère - Am : 200 m amont confluence Isère, Av : Isère Glaize - La Lechère - Am : grande cascade (voie express), Av : confluence Isère Pussy - La Lechère - Am : pont du Crey, Av : pont du Chef-Lieu Pussy - Feissons/La Lechère - Am : grande cascade, Av : confluence Isère Clé - La Lechère - Am : pont de la Croix, Av : premier pont à l'aval Ruisseau des Moulins - Feissons-sur-Isère - en totalité Mouche - Feissons-sur-Isère - Am : cascade en fôret, Av : confluence Isère Chenalette - Essert-Blay - Am : RD 122, Av : confluence Isère
```

#### Haute-Tarentaise

```
Haute-Tarentaise

Source du Manchet - Val d'Isère - en totalité

Lac Blanc (Vallon Clou) - St-Foy-Tarentaise - en totalité

Clou - St-Foy-Tarentaise - Am : passerelle du Monal, Av : pont de l'Echaillon

Gouilles du Monal et émissaires - St-Foy-Tarentaise - en totalité

Vielle Isère - St-Foy-Tarentaise / Villaroger - en totalité

Lacs Longet et Verdet (Vallon Petite Sassière) - St-Foy-Tarentaise - en totalité

Affluents Ruisseau du Petit - St-Foy-Tarentaise - la totalité sur plan de la Sassière

Gorzette - St-Foy-Tarentaise - Am : passerelle rocher d'escalade, Av : pont du Miroir

Mercuel - St-Foy-Tarentaise - Am : pont du Vet, Av : confluence St-Claude

Isère - St-Foy-Tarentaise / Villaroger - Am : confluence St-Claude, Av : pont de Viclaire

Source du Champet - St-Foy-Tarentaise - en totalité

Moulins - St-Foy-Tarentaise - Am : diffluence en deux bras, Av : confluence Isère

Source de la Petite Viclaire - St-Foy-Tarentaise - en totalité

Ecudets - Seez - en totalité
  Source de la Petite Viclaire - St-Foy-Tarentaise - en totalité
Ecudets - Seez - en totalité
Isère - Seez - Am : grilles amont centrale Malgovert, Av : chaîne EDF aval pont Malgovert
Reclus - Seez - Am : pont St Germain, Av : confluence Isère
Crêt Bettex - Bourg-St-Maurice - en totalité
Lac Noir [Forclaz] - Bourg-St-Maurice - en totalité
Isère - Bourg-St-Maurice - Am : pont Montrigon, Av : 100 m aval ascenseur poisson
Eglise - Bourg-St-Maurice - en totalité, y compris bras de l'Isère
Bras rive gauche de l'Isère à Petit Gondon - Bourg-St-Maurice - en totalité
Marais et Pré envers - Peisey-Nancroix - en totalité
Ponturin - Landry - Am : pont Romanet, Av : pont Terraz
Tochère - Bellentre - Am : RN 90, Av : confluence Isère
Granges - Bellentre - Am : pont RD 220, Av : confluence Isère
Burière des Iles - Aime - Am : pont SNCF, Av : confluence Isère
```

### Tarentaise : les 3 Vallées (bassins des Dorons)

Glières - Pralognan-la-Vanoise - Am : Dou des Ponts, Av : confluence Doron Pralognan Doron Pralognan - Pralognan-la-Vanoise - Am : Confluence Glières, Av : pont Noir Doron Pralognan - Le Planay - Am : scierie communale, Av : Doron Champagny Laisonnay du Haut et du Bas et Chiserette - Champagny-en-Vanoise - en totalité Airollées - Champagny-en-V- Am : source, Av : pont RD 91 Bonrieu - Bozel - Am : digue du réservoir, Av : confluence Doron Bozel Source de la Vache - St-Bon-Tarentaise - Am : Trou de la vache, Av : confluence lac Rosière Doron Bozel - La Perrière - Vignotan - Am : pont centrale, Av : restitution centrale Gacon - Les Allues - Am : source, Av : RD 90

#### Basse-Maurienne

```
Glandon - St-Etienne-de-Cuines - Am : canal de la centrale, Av : prise d'eau Monna - Notre-Dame-Du-Cruet - Am : Sources, Av : Confluence Bugeon Bugeon - La Chambre - Am : dernier radier sous station d'épuration, Av : pont de la fruitière Ruisseau de Pomaray - St-Rémy-de-Maurienne - Am : pont St Sulpice, Av : lac de la Bessée Ruisseau des Moulins - Epierre - Am : pont Tardy, Av : buse amont entrée Zone Industrielle Plan d'eau Hurtières - St-Alban-des-Hurtières - moitié nord du lac, rive Est : ligne de bouées, rive Ouest : clôture observatoire St-Alban - St-Alban-des-Hurtières - Am : RD 207, Av : limite aval hameau "Les Champs" Nant Brun - Randens - Am : cascade, Av : pont de la Fabrique
```

### Moyenne-Maurienne

Valloirette - Valloire - Am : 300 m amont pont bois Grande Charmette, Av : 450 m aval pont bois Petite Charmette Grande Charmette - Valloire - en totalité

#### Haute-Maurienne

Arc - Aussois/Avrieux - Am : 50 m amont pont du Diable, Av : cascade du Casset St-Benoit - Avrieux- Am : cascade St-Benoit, Av : confluence Arc

### Parcours à réglementations spécifiques

Parcours "1 poisson" - 1 seul hameçon sans ardillon, 1 seul poisson conservé par jour et par pêcheur :

- Leysse (Chambéry et Barberaz) Am : pont de la Martinière, Av : pont de Serbie

- Leysse (Chambéry et Barberaz) Am: pont de la Martinière, Av: pont de Serbie
   Gargot (Cruet) Am: passerelle de la Charpine, Av: confluence Isère
   Aitelène (Aiton)- Am: pont RD 222, Av: confluence Isère (Aiton)
   Isère (Landry et Bellentre) Am: pont de Landry D87E, Av: pont de Bellentre D87
   Torrent des Glaciers (Bourg-Saint-M.) Am: passerelle des Glinettes, Av: confluence Versoyen,
   Doron de Bozel (de Brides-les-B. à Villarlurin) Am: pont des Frasses RD90d, Av: déchetterie (Ile Ferlay)
   Ruisseau de la Rosière (St-Bon-Tarentaise) Am: cascade du Poux, Av: retenue de la Rosière inclus
   Doron de Chavière ("Les Prioux" à Pralognan) Am: pont de la Pêche, Av: passerelle des Anciens
   Doron de Belleville ("Les Bruyères" aux Ménuires) Am: pont de Boismint, Av: pont de la Masse
   Arc (Avrieur) Am: cascade du Casset Av: pont nierre d'Avrieux (D215F)

- Arc (Avrieux) Am : cascade du Casset, Av : pont pierre d'Avrieux (D215E) • Fond d'Aussois (Aussois) - Am : source, Av : retenue Plan d'Amont

Parcours "No Kill type 1" - 1 seul hameçon sans ardillon, tout poisson sera remis à l'eau vivant immédiatement, seuls les leurres et mouches artificiels, et esches imitatives synthétiques sont autorisés.

- Leysse / Albanne (Chambéry) Am: pont Serbie (Leysse) et Garatte (Albanne), Av: confluence Lac du Bourget
   Sierroz (Aix-les-Bains) Am: barrage des gorges "pont pierre", Av: confluence Lac du Bourget
   Chéran / Nant d'Aillon (Châtelard) Am: pont Picot (Chéran) et du Villaret (Nant d'Aillon), Cheran / Nant d'Allton (Chatelard) - Am: pont Picot (Cheran) et du Villaret (Nant d'Ailton),
   Av: Exutoire plan d'eau Châtelard
   Chéran (d'Arith (73) à Cusy (74)) - Am: limite départementale 73/74, Av: pont de Banges
   Arly (Flumet) - Am: passerelle lieu-dit "Zecon", Av: passerelle amont de la fromagerie
   Doron de Beaufort (Beaufort) - Am: pont de la confluence Doron/Argentine, Av: confluence Dorinet
   Isère (Pomblières à Moûtiers) - Am: pont de la Contamine, Av: centrale EDF
   Doron de Chavière ("Les Prioux" à Pralognan) - Am: pont des Anciens, Av: pont des Prioux
   Ruisseau des Blachères (St-Rémy-de-M.) - Am: pont du stade, Av: passerelle bois bassins d'épuration
   Arc (Aussois) - Am: barrage de Bramans, Av: confluence Croix Rousse
   Arc (Sollières-Sardières) - Am: aval immédiat de la Sablière, Av: confluence Repelen

Parcours "No Kill type 2" - 1 seul hameçon sans ardillon, truites et ombres seront remis à l'eau vivant immédiatement.

- Guiers (Pont-de-B. et Belmont-Tramonet) Am: 25 m passes à poissons seuil Cholat, Av: seuil Gué d'Avaux
   Guiers (St-Béron) Am: Sortie aval des gorges de Chailles, Av: confluence Ainan
   Guiers (Les Echelles) Am: confluence Chenevas, Av: pont du Curé
- Isère (Seez) Am : passerelle des fous, Av : pont de Longefoy

#### Lacs alpins (Bourget et Aiguebelette)

Tout pêcheur amateur en bateau, ou à partir de tout engin flottant, est tenu de consigner annuellement ses captures sur un carnet type remis par les associations locataires. La date de pêche doit être cochée dès le début de l'action de pêche et les captures seront inscrites au fur et à mesure. Celui-ci doit être remis avant le 31/01 pour le Bourget et au renouvellement de la carte pour Aiguebelette (prévoir caution de 10€ pour la 1ère année). En action de pêche à la traine les bateaux doivent être munis d'un fanion triangulaire iaune, sans aucune inscription - 40 cm de haut x 50 cm de large minimum.

### - Lac du Bourget - 1ère catégorie - domaine public (grand lac intérieur)

La ligne "banale" ou ordinaire (2 hameçons ou 3 mouches artificielles) du bord ou en bateau (carnet bateau journée à télécharger sur savoiepeche.com) est autorisée à raison d'une seule ligne pour tous les titulaires d'une carte d'A.A.P.P.M.A.

Les lignes spécifiques du bord (10 hameçons ou nymphes max) sont autorisées à raison de 4 lignes pour

les titulaires d'une carte d'A.A.P.P.M.A. réciprocitaire de Savoie. Les lignes spécifiques en bateau ou à partir de tout engin flottant, pour les titulaires d'une carte d'A.A.P.P.M.A. réciprocitaire de Savoie ayant acquitté la cotisation bateau

- 3 lignes traînantes (10 hameçons ou leurres artificiels maximum par ligne, à raison de 2 hameçons par leurre). Les dériveurs ne doivent pas s'écarter de plus de 20 m de part et d'autre de l'embarcation. La pêche à la traîne reste autorisée pendant la période de fermeture des salmonidés
- ou 2 lignes de 10 hamecons ou nymphes maxi ou 1 ligne de 11 à 18 nymphes artificielles (uniquement à l'arrêt en période d'ouverture des salmonidés). Le panachage nymphes et autres hameçons n'est autorisé que sur la ligne à 10 hameçons.

L'utilisation d'asticots ou autres larves de diptères est autorisée en tant qu'esches (interdit à l'amorçage).

### - Lac d'Aiguebelette - 2ème catégorie - domaine privé (grand lac intérieur)

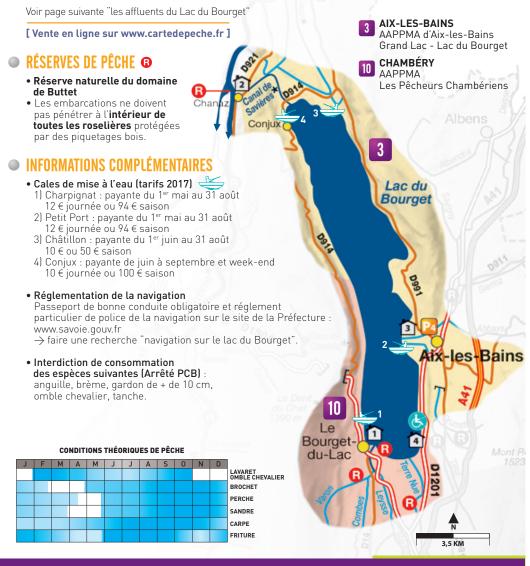
- Du bord ou en bateau, est autorisé un maximum de 18 hameçons ou leurres répartis sur 1, 2, 3 ou 4 lignes. Le panachage nymphes et autres hamecons est autorisé
- Cotisation supplémentaire pour tout pêcheur en bateau (hors carte journée et découverte 12 ans)
   La pêche de nuit de la carpe est autorisée sur 9 postes définis du 1er janvier au 30 juin et du 1er septembre au 31 décembre. Règlement et réservations obligatoires auprès de l'A.A.P.P.M.A.: 06 81 02 25 83.

### le Bassin du Lac du Bourget

### **LE LAC DU BOURGET**

Plus grand lac naturel français avec ses 3,6 milliards de m³ d'eau, il s'étire sur 18 km (4450 ha). Sa belle et médiatique population de brochets fait sa renommée nationale. Le lac est aussi très courtisé pour ses lavarets (corégones) et bancs de perchots.

### DÉPOSITAIRES / MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE / HÉBERGEMENTS



### le Bassin du Lac du Bourget

LES AFFLUENTS DU LAC



La Leysse et le Sierroz sont les deux principaux affluents du lac du Bourget. Artificialisés sur leur linéaire aval, ces deux rivières et leurs affluents conservent un caractère sauvage et une très bonne qualité piscicole en amont des agglomérations.

### DÉPOSITAIRES

Challes-les-Eaux (73190) St-Alban-Leysse (73230) Chambéry (73000)

Le Bourget-du-Lac (73370) Grésy-sur-Aix (73100) Aix-les-Bains (73100) Ruffieux (73310) Chanaz (73240)

Office de Tourisme • 1374 Avenue de Chambéry - 04 79 72 86 19 **"Décathlon" •** 43 Rue du Marocaz - 04 79 85 37 85 **"Valieutic" •** 1340 Avenue des Landiers - 04 79 69 71 27 Office de Tourisme • 5bis Place du Palais de Justice - 04 79 33 42 47 Office de Tourisme • Place du Général Sevez - 04 79 25 01 99 "Décathlon" • Route des Bauges - 04 79 88 19 90 "Pêche Passion" • Chemin des Bateliers - 04 79 54 38 62 Caveau de Chautagne • Saumont - 04 79 54 27 12 Maison du Tourisme • Chef-lieu - 04 79 54 59 59

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]



### MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

Magasins de pêche **"Valieutic"**, **"Pêche Passion"**, et les deux **"Décathlon"** : voir dépositaires ci-dessus "Le Fil de l'Eau" • C.C - 78 Rue de la Martinière, 73230 St Alban Leysse 04 79 75 07 49

### PARCOURS SPÉCIFIQUE

- Parcours "1 poisson" sur la Leysse dans Chambéry.
- Parcours "Prendre et relâcher" sur la Leysse et l'Albanne.
- Parcours Pêche de Savoie du Lac de la Pisserotte.
- Parcours "Prendre et relâcher" sur le Sierroz à Aix-les-Bains.

### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Détails des limites sur feuillet central "réglementation".

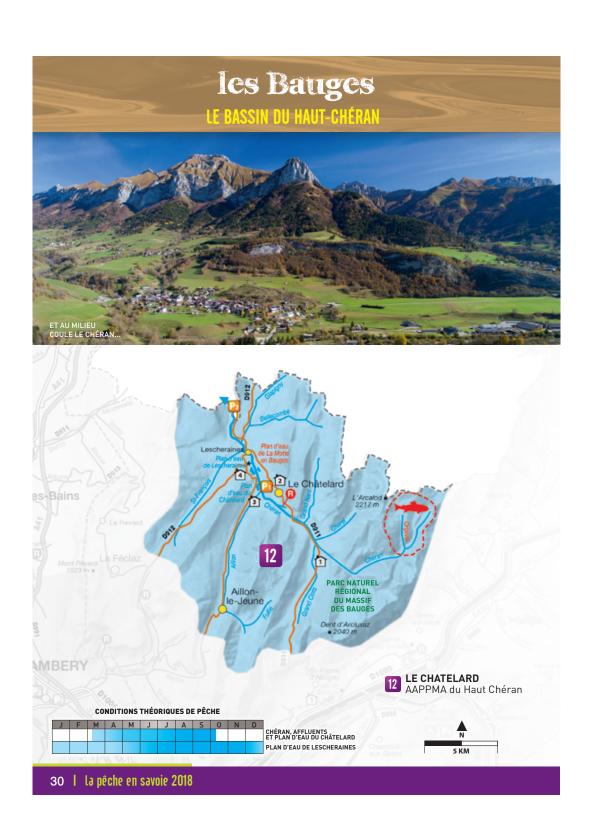
### INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Taille légale de la truite à 25 cm sur toute la Leysse (hors affluents) en amont du parcours no-kill (amont pont de Serbie). Interdiction de consommation du poisson (PCB) : Le ruisseau de l'Erier, le Tillet en aval du pont SNCF.

### HÉBERGEMENTS

- 1 Camping "L'Ile aux Cygnes" [3\*]
  - Lieu-dit Croix Verte, 73370 Le Bourget-du-Lac 04 79 25 01 76
- Lodges de pêche "Les Ilots de Chanaz"
- Base de loisirs des Iles, 73310 Chanaz 04 79 54 58 51
- (3\*) Camping du Sierroz
- Boulevard Robert Barrier, 73100 Aix-les-Bains 04 79 61 21 43

  Lodges de pêche "La Maison des Pêcheurs"
- - 611 Les Rives du Lac, 73420 Le Viviers-du-Lac 04 79 34 04 04



Le Haut-Chéran et ses affluents s'écoulent au cœur du magnifique cadre préservé du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Les truites sont aussi sauvages que le Chéran puisque, depuis 1999, L'AAPPMA du Haut-Chéran a mis en place une gestion patrimoniale

### DÉPOSITAIRES

Le Châtelard (73630) Lescheraines (73340) Office de Tourisme • Rue Amédée 5 - 04 79 54 84 28 Bureau de Tabac • Le Pont - 04 79 63 31 31

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

### MAGASIN DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

Carrefour Contact • Avenue Denis Thermes, 73630 Le Châtelard - 04 79 88 08 80

### PARCOURS SPÉCIFIQUES

- Parcours Pêche de Savoie "Prendre et relâcher" sur le Chéran et le Nant d'Aillon à leur confluence
- Plan d'eau du Châtelard : 1 poisson de + 35 cm par jour et par pêcheur Parcours "Prendre et relâcher" sur le Chéran au Pont de Banges (limite départementale avec la Haute-Savoie, réciprocité avec l'A.A.P.P.M.A. de l'Albanais)

### RÉSERVE DE PÊCHE ®

La Source du Château au Châtelard, en totalité.

### INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Réciprocité entre les AAPPMA du Haut-Chéran et de l'Albanais (74) conclue pour les porteurs d'une carte de l'une de ces deux AAPPMA.

Coût: 9 € pour "Annuelle Majeure" - 1 € pour "Annuelle Mineure" et "Journée" - 3 € pour "Hebdomadaire" et "Femme" - Carte Découverte " - 12 ans" exonérées Réserve Naturelle Faune Sauvage sur les sources du Chéran et l'Orgeval: **pêche interdite** 

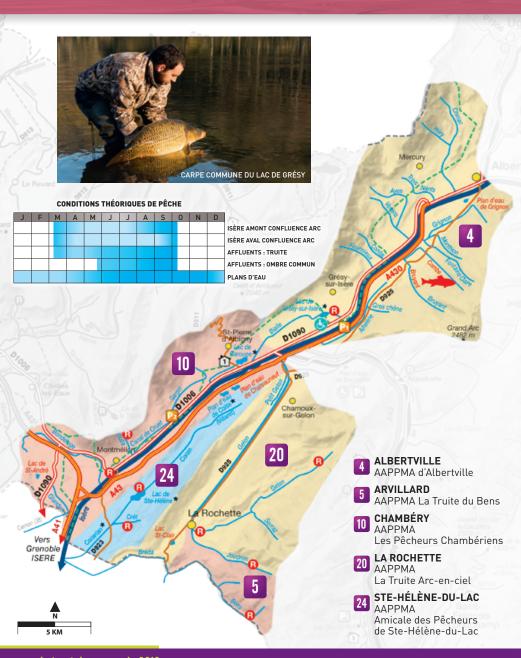
### HÉBERGEMENTS

- 1 Gîte étape "Les Landagnes" HPS 73630 Ecole-en-Bauges 04 79 54 80 96
  2 Hôtel "Les Clarines" HPS Les Granges, 73630 Le Châtelard 04 79 54 80 80
  3 Gîte du Villaret HPS 73630 Le Châtelard 04 79 63 81 32
  4 Camping "Les lles du Chéran" (3\*) HPS Base de Loisirs, 73340 Lescheraines 04 76 63 80 80





### la Combe de Savoie



La Combe de Savoie est historiquement un territoire d'échange et de passage vers les vallées (Tarentaise ou Maurienne) et l'Italie. Réputée en Savoie pour sa viticulture, la Combe de Savoie a aussi un domaine halieutique avec des rivières remarquables où l'ombre commun prospère. Plusieurs plans d'eau de 2ème catégorie permettent également de pêcher toute l'année.

### DÉPOSITAIRES

Albertville (73200)

Arvillard (73110) La Rochette (73110) Chamousset (73390) St-Pierre-d'-Albigny (73250) Ste-Hélène-du-Lac (73800)

Office de Tourisme • 11 Rue Pargoud - 04 79 32 04 22 **La Truite Savoyarde •** 17 Avenue Victor Hugo - 04 79 32 72 94 "Décathlon" • 1227 Chemin de la Cassine - 04 79 37 47 32 Restaurant "Le Val Pelouse" • Chef-lieu - 06 63 43 65 20 Office de Tourisme • Rue des Carmes - 04 79 25 53 12 Quincaillerie "Lachenal" • Le Tiolet - 04 79 36 42 51 Tabac Presse "le St-Pierrain" • 64 Rue A. Domenget - 04 79 85 92 48 Hôtel / Restaurant du Lac • Chef-lieu - 04 79 84 20 97

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

### MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

La Truite Savoyarde et "Décathlon" à Albertville : voir dépositaires ci-dessus

### PARCOURS SPÉCIFIQUES

🔼 Parcours de Pêche de Savoie de l'Aitelène (1 poisson) et Isère (réglementation générale).

Parcours "1 poisson" sur le Gargot aval.

### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Détails des limites sur feuillet central "réglementation".

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Taille légale de la truite à 30 cm sur l'Isère.

Société de pêche privée de Ste-Hélène-sur-Isère : le Nant Bruyant et ses affluents en aval de la centrale SPEA ainsi que les plans d'eau de la commune. Interdiction de consommation du poisson (PCB) sur le Gelon, du moulin de la Gorge

(La Rochette) jusqu'à l'Isère et sur le Coisetan. **Pêche de nuit de la carpe au lac de Grésy/Isère** avec hameçons sans ardillons et tresse interdite. Ouverture sur 4 postes et 4 week-ends de juillet et août. Renseignements et réservation obligatoire auprès de l'AAPPMA : 06 64 38 07 83.

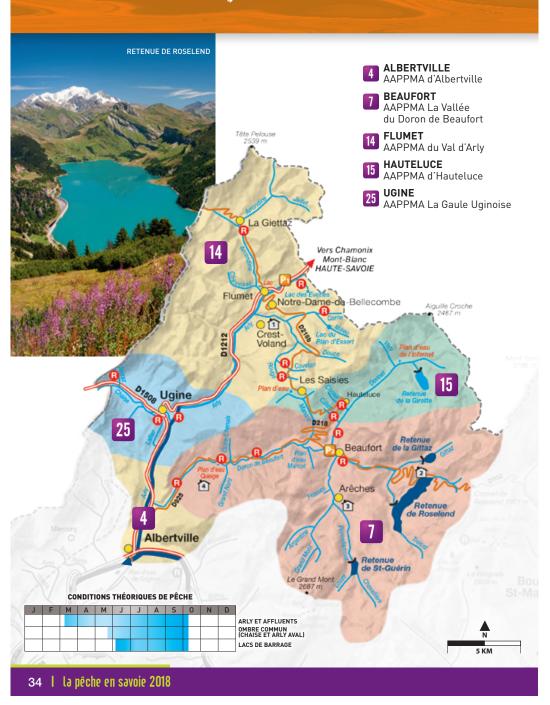
⚠ De jour comme de nuit, toute carpe capturée doit être relâchée vivante immédiatement (no-kill). Le Bréda est en réciprocité sur la rive Isère sur la section où il marque la limite 38/73.

### HÉBERGEMENT

1 Camping du Lac de Carouge (3\*) HPS Base de loisirs des Iles, 73250 St-Pierre-d'Albigny - 04 79 28 58 16



# le Val d'Arly / le Beaufortain



Le Val d'Arly et le Beaufortain offrent un cadre pastoral préservé propice à d'agréables sorties de pêche. Ce domaine de 1ère catégorie propose une grande diversité de sites : des grands lacs de retenue aux petits lacs naturels de montagne, des **petits ruisseaux** à la **grosse rivière** torrentueuse (Arly aval).

### DÉPOSITAIRES

Ugine (73400) Hauteluce (73620) Les Saisies (73620) Reaufort (73270) Arêches (73270) Albertville (73200)

#### Les Offices de Tourisme Val d'Arly Mont Blanc •

Flumet - 04 79 31 61 08 • La Giettaz - 04 79 32 91 90 Crest-Voland - 04 79 31 62 57 • N.D. de Bellecombe - 04 79 31 61 40 Office de Tourisme • 185 Route d'Annecy - 04 79 37 56 33 M. Charly Guyot • Entre deux Nants, le Tovet - 06 17 77 93 91 Office de Tourisme des Saisies • 316 Av. des J.O. - 04 79 38 90 30 Office de Tourisme • Grande Rue - 04 79 38 37 57 Office de Tourisme • Route du Grand Mont - 04 79 38 15 33 Office de Tourisme • 11 Rue Pargoud - 04 79 32 04 22 La Truite Savoyarde • 17 Avenue Victor Hugo - 04 79 32 72 94 **"Décathlon"** • 1227 Chemin de la Cassine - 04 79 37 47 32

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

### MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

la Truite Savoyarde et "Décathlon" à Albertville : voir dépositaires ci-dessus

### PARCOURS SPÉCIFIQUE

- 🞦 Parcours Pêche de Savoie "Prendre et relâcher" sur l'**Arly à Flumet.**
- Parcours "Prendre et relâcher" sur le Doron à Beaufort.

### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Détails des limites sur feuillet central "réglementation".

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

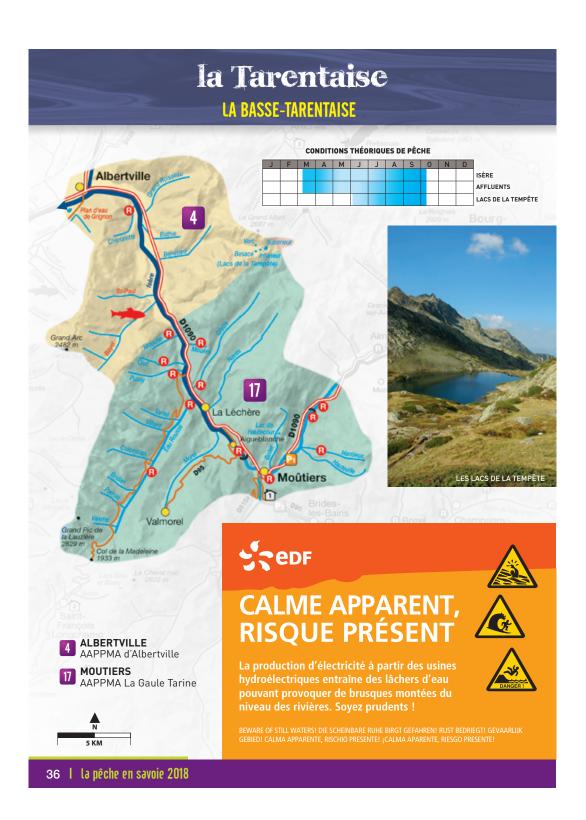
Taille légale de la truite à 30 cm sur l'Arly en aval du seuil des Mollières (Ugine) et à 25 cm sur tout l'amont (hors affluents).

### HÉBERGEMENTS HPS

- Hôtel / Restaurant "Le Caprice des Neiges" [3\*] Les Reys, 73560 Crest-Voland - 04 79 31 62 95

  12 Hôtel / Restaurant "Le Chalet de Roselend" (2\*)
- Col du Méraillet, 73270 Beaufort-sur-Doron 04 79 38 09 57
- Chalet "Bel Alp", appartements (2 ou 3\*)
  Route du Grand Mont, 73270 Arêches 04 79 38 19 09
  Chalet "Santa Maria", appartements (2 épis)
  Route du Creux, 73270 Arêches 06 77 75 75 20
  Hôtel / Restaurant "Le Christiana" (2\*) Route du Grand Mont, 73270 Arêches - 04 79 38 10 58
- Gîte rural "La Grange" [4 épis] Marolland, 73270 Queige - 06 81 03 71 35





Au seuil de cette vallée mondialement connue, la Basse-Tarentaise offre un domaine halieutique de 1ère catégorie dont l'Isère, axe principal, pourra vous surprendre par ses truites de belle taille.

## DÉPOSITAIRES

Moutiers (73600) Albertville (73200) France Rurale • 226 Faubourg de la Madeleine - 04 79 24 37 50 Office de Tourisme • 11 Rue Pargoud - 04 79 32 04 22 La Truite Savoyarde • 17 Avenue Victor Hugo - 04 79 32 72 94 "**Décathlon**" • 1227 Chemin de la Cassine - 04 79 37 47 32

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

# MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

France Rurale à Moûtiers, la Truite Savoyarde et "Décathlon" à Albertville : voir dépositaires ci-dessus

## PARCOURS SPÉCIFIQUE

Parcours "Prendre et relâcher" sur l'Isère à Pomblière-St-Marcel et Moutiers

#### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Détails des limites sur feuillet central "réglementation".

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Taille légale de la truite à 30 cm sur l'Isère en aval du barrage d'Aiqueblanche et à 25 cm sur tout l'amont (hors affluents).

Un Arrêté Préfectoral interdit toute pénétration dans les eaux de l'Isère (pêche du bord uniquement) du barrage d'Aigueblanche jusqu'au pont de Gilly-sur-Isère (3 km à l'aval d'Albertville).

Vigilance supplémentaire sous la restitution de la centrale de La Bâthie. Société de pêche privée sur les ruisseaux de la commune de St-Paul-sur-Isère (Ruisseau du Bayet et de St-Paul).

#### HÉBERGEMENT

Gîtes "La Grange du Roc " HPS Le Donjon, 73600 Salins-les-Thermes - 06 03 45 81 51



#### PRUDENCE PRES DES COURS D'EAU,

Téléchargez l'application mobile EDF PRUDENCE et géolocalisez les aménagements hydroélectriques dans les Alpes du Nord !





Territoire touristique réputé pour ses grandes stations de ski (Val d'Isère, Tignes, Les Arcs, La Plagne), la Haute-Tarentaise est également un domaine halieutique, à salmonidés, très riche et varié avec ses nombreux torrents et lacs d'altitude, naturels et de retenues.

# DÉPOSITAIRES

Tignes (73320) La Rosière (73700) Bourg-St-Maurice (73700) Peisey-Vallandry (73210)

Tignes Développement • Lac de Tignes - 04 79 40 04 40 Office de Tourisme de La Rosière • 04 79 06 80 51 France Rurale • 726 Route de Montrigon - 04 79 07 67 20 Office de Tourisme de Peisey Vallandry • 04 79 07 94 28 **Décathlon** • ZA des Iles - 04 79 22 28 59

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

#### MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

France Rurale: voir dépositaires ci-dessus

#### PARCOURS SPÉCIFIQUES

- Parcours Pêche de Savoie du Lac de la Sassière (règlementation générale)
- Parcours "Prendre et relâcher" sur l'Isère à Seez
- 📴 🔼 Parcours Pêche de Savoie "1 poisson" sur le Torrent des Glaciers et l'Isère à Bellentre

#### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Détails des limites sur feuillet central "réglementation".

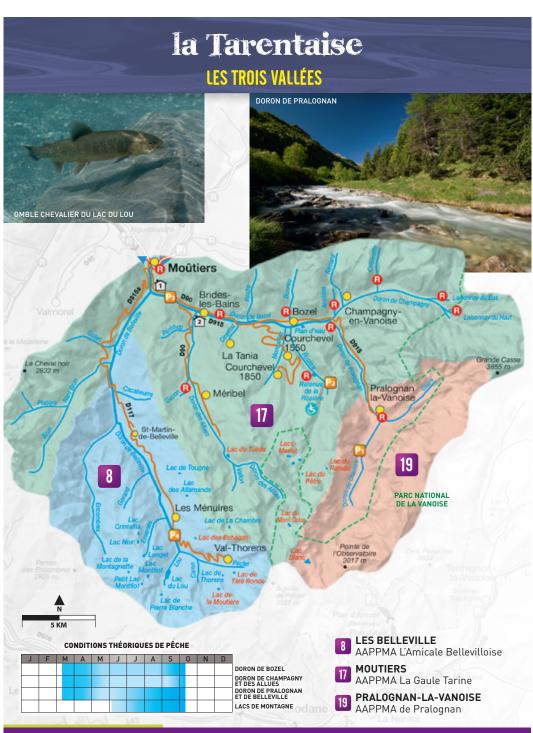
## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Taille légale de la truite à 25 cm sur toute la Haute-Isère (hors affluents). Attention : certains lacs naturels de montagne ne dégèlent pas avant début juillet.

## HEBERGEMENTS

- Chambres d'hôtes "Chalet Colinn" (3 épis) HPS Le Franchet de Tignes, 73151 Val d'Isère - 06 08 63 27 48 **Gîte d'étape "Le Chenal"** (2 épis) HPS Le Chenal, 73640 Ste-Foy-Tarentaise - 04 79 06 93 63
- Refuge traditionnel "Le Monal" HPS
- Le Monal, 73640 Ste-Foy-Tarentaise 06 07 38 24 69 Refuge traditionnel "Le Ruitor" HPS La Mazure, 73640 Ste-Foy-Tarentaise - 04 79 06 92 12
- Camping "Le Reclus" HPS RD1090, 73700 Seez 06 12 13 37 39 Chambres d'îôtes "Ferme d'Angèle" (4 épis) HPS
- Le Noyerai, 73700 Seez 04 79 41 05 71





Les 3 vallées (Les Ménuires, Val Thorens, Méribel, Courchevel) sont un domaine halieutique de 1ère catégorie typiquement savoyard qui inclut également les vallées de Champagny et de Pralognan. Ce vaste territoire avec ses nombreux ruisseaux et dorons (torrents en savoyard) offre aussi des lacs de montagne dans la vallée des Belleville.

#### DÉPOSITAIRES

Moutiers (73600)

Pralognan-la-Vanoise (73480) Office de Tourisme • 290 Av. de Chasseforêt - 04 79 08 79 08 Rolland Sport Vanoise • Résidence Les Mélèzes - 09 71 22 60 41

Champagny-en-Van. (73350) Bozel (73350) Courchevel (73120) Les Menuires (73440) Les Belleville (73440)

Office de Tourisme • Résidence le Centre - 04 79 55 06 55 Office de Tourisme • Rue Emile Machet - 04 79 55 03 77 Office de Tourisme • Courchevel Moriond - 04 79 08 00 29 Carrefour Montagne"Preyerand" • - 04 79 55 31 08 Matt Sport Montagne • Chef-Lieu St Martin- 04 79 00 61 44 France Rurale • 226 Faubourg de la Madeleine - 04 79 24 37 50

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

# MAGASIN DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

France Rurale à Moûtiers : voir dépositaires ci-dessus

#### PARCOURS SPÉCIFIQUES

- 🛂 Parcours Pêche de Savoie du **Doron de Chavière** : "1 poisson" secteur amont et "prendre et relâcher" secteur aval.
- Parcours "1 poisson" sur la retenue de la Rosière et le ruisseau en amont.
- 🛂 Parcours Pêche de Savoie "1 poisson" du **Doron de Bozel** sous Brides-les-Bains.
- 🛂 Parcours "1 poisson" sur le **Doron de Belleville** en amont des Ménuires.

#### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Détails des limites sur feuillet central "réglementation".

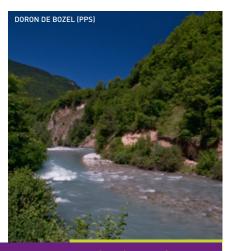
# INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Attention : certains lacs naturels de montagne de la vallée des Belleville ne dégèlent pas avant début juillet.

#### HÉBERGEMENTS

1 Gîtes "La Grange du Roc " HPS Le Donjon, 73600 Salins-les-Thermes -06 03 45 81 51

2 Camping "La Piat" HPS Avenue Comte Greffié de Bellecombe, 73570 Brides-les-Bains - 04 79 55 22 74





La Basse-Maurienne est un territoire très boisé où serpentent de magnifiques ruisseaux piscicoles. Ce vaste domaine halieutique comprend également plusieurs lacs de montagne (1ère cat.) et de plaine (2ème cat.).

## DÉPOSITAIRES

St-Colomban-Office de Tourisme • Chef-Lieu - 04 79 56 24 53 des-Villards (73480) St-François-"Eterlou Sports 1650" • Gal. march. "La Madeleine" - 04 79 59 15 07 "Milly Sports 1450" • Chef-Lieu - 06 09 46 44 46 Longchamp (73130) La Chambre (73130) **Tabac Presse** • 417 Grande Rue - 04 79 59 49 43 St-Etienne-de-Cuines (73130) Tabac Presse • 37 rue du mont Cuchet - 04 79 56 23 73 St-Rémy-de-Maur. (73660) **Tabac Presse •** Languillere - 04 79 83 18 70 Epierre (73220) Tabac Presse • Rue Lauzière - 04 79 36 11 64 **Auberge "Le Chaudron" •** La Combe - 04 79 70 43 18 Montsapey (73220) Aiguebelle (73220) **Office de Tourisme •** 75 Grande Rue - 04 79 36 29 24 Bourgneuf (73390) **Plan d'eau de Barouchat •** 04 79 44 30 99

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

## MAGASINS DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

"Eterlou Sports" et "Milly Sports" à St-François-Longchamp, Tabac Presse à St-Rémy et à La Chambre et **Plan d'eau de Barouchat** à Bourgneuf : voir dépositaires ci-dessus

#### PARCOURS SPÉCIFIQUES

- 🚹 Parcours Pêche de Savoie du **Ruisseau des Blachères** à St-Rémy-de-Maurienne : Prendre et relâcher" à l'amont et réglementation générale à l'aval.
- 🛂 Parcours Pêche de Savoie du **plan d'eau des Hurtières** : réglementation générale 2ème cat.
- Parcours Pêche de Savoie du **plan d'eau de Barouchat** : plus d'infos page 14.

#### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Détails des limites sur feuillet central "réglementation".

#### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Taille légale de la truite à 30 cm sur l'Arc à l'aval de l'ancien pont de la Madeleine (St Avre) et à 25 cm sur tout l'amont (hors affluents).

Attention : les lacs naturels de montagne ne sont pas praticables dès l'ouverture début juin.

#### HÉBERGEMENTS

- Gîte "Les Diablotins" Bonvillard, 73130 Montaimont 04 79 56 29 21
- Gîtes de Milly Sport 1450 HPS 73130 St-François-Longchamp 06 09 46 44 46
- Camping "Les Lacs de Maurienne" HPS Le Verney, 73660 St-Rémy-de-Maurienne 06 76 29 19 39
- Gîte "Le Bauchez Dessus" HPS 73220 St-Georges-d'Hurtières 04 79 36 37 88



Territoire historiquement industriel en fond de vallée, la Moyenne-Maurienne s'est reconvertie en secteur touristique grâce à sa dizaine de villages stations de ski. Ce domaine halieutique de 1ère catégorie offre de magnifiques sites de pêche en altitude.

# DÉPOSITAIRES

Modane (73500) Valfréjus (73500) St-Michel-de-Maur. (73140)

Valmeinier (73450) Valloire (73450) St-Sorlin-d'Arves (73530) St-Jean-de-Maur. (73300) Maison Cantonale • Place Sommeiller - 04 79 05 26 67 Office de Tourisme • Les Mélèzets - 04 79 05 33 83 Mosaïca Centre Social • 25 Rue Général Ferrié - 04 79 56 66 09 Tendance mode • 14 rue Général Ferrié - 09 83 73 25 38 Office de Tourisme de 1500 et 1800 • 04 79 59 53 69 Comptoir Cyrill • Rue des Grandes Alpes - 04 79 59 01 30 Office de Tourisme • Champrond - 04 79 59 71 77 Office de Tourisme • Place de la Cathédrale - 04 79 83 51 51

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

# MAGASINS DE PECHE OU ARTICLES DE PECHE

Au Fil de l'Eau • 12 Rue Gambetta, 73500 Modane - 04 79 59 10 02 Comptoir Cyrill à Valloire : voir dépositaires ci-dessus

#### PARCOURS SPÉCIFIQUE

Parcours Pêche de Savoie du Ruisseau des Bataillères (réglementation générale)

#### RÉSERVES DE PÊCHE ®

Ruisseau Grande Charmette, en totalité Valloirette limite amont : 300 m en amont du pont bois de la bergerie de la Grande Charmette limite aval: 450 m à l'aval du pont bois de la Petite Charmette

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTARES

Taille légale de la truite à 25 cm sur l'Arc (hors affluents) en amont de l'ancien pont de la Madeleine (St Avre) et à 25 cm sur tout l'amont (hors affluents). Attention: certains lacs naturels de montagne

ne dégèlent pas avant début juillet. **Lac de Grand Maison** (baux A.A.P.P.M.A. 38) en réciprocité à 2 cannes avec une carte départementale Savoie. Ouverture dernier samedi de mai.

**Sécurité :** la présence de toute personne est interdite sur les atterrissements et bancs de graviers émergés situés dans le lit mouillé de l'Arc entre le canal de la centrale d'Avrieux et la retenue du Pont des Chèvres (Orelle) et entre la retenue de St-Martin-de-la-Porte et le Pont de l'Echaillon (St-Jean-de-Maurienne).

# HÉBERGEMENTS

ITALIE

Refuge des Marches HPS • Lac de Bissorte - 04 79 05 02 26

Refuge de l'Etendard • Lacs Bramant - 04 79 59 74 96



16

Modane

Valfréjus

D1006



La Haute-Maurienne est un territoire authentique et sauvage au climat plus sec et plus ensoleillé que la moyenne en Savoie. La majorité de ce domaine halieutique est gérée par des sociétés de pêche privées (non accessible avec une carte départementale).

# DÉPOSITAIRES

Lac du Mont-Cenis (73480)

**Hôtel "Gran Scala" •** Grand Croix - 04 79 05 91 15 Restaurant "Le Hott" • Le Col - 04 79 05 91 86

Aussois (73500) Avrieux (73500) Maison d'Aussois • 43 Route des Barrages - 04 79 20 30 80 Maison de La Norma • Station de La Norma - 04 79 20 31 46

[ Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr ]

#### MAGASIN DE PÊCHE OU ARTICLES DE PÊCHE

**Au Fil de l'Eau •** 12 Rue Gambetta, 73500 Modane - 04 79 59 10 02

#### PARCOURS SPÉCIFIQUES

2 Parcours Pêche de Savoie "Prendre et relâcher" sur l'Arc :

🔼 Arc à Sollières-Sardières

Co-géré par Fédération / Société de pêche privée de Termignon. Accessible au détenteur d'une carte Savoie et option réciprocité 73/74.

Arc à Aussois

Accès parcours interdit le jeudi de 5 h à midi (Arrêté Préfectoral sûreté)

2 Parcours "1 poisson":

🛂 Arc en amont du Pont Pierre d'Avrieux - 🔼 Ruisseau du Fond d'Aussois

# RÉSERVES DE PÊCHE ®

Arc - Limite amont : 50 m en amont du pont du Diable, limite aval : cascade du Casset St Benoît - Limite amont : cascade de St Benoît, limite aval : confluence Arc

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Taille légale de la truite à 25 cm sur tout le Haut-l'Arc (hors affluents).

Sur l'Arc, le domaine des A.A.P.P.M.A. s'arrête à la limite communale Aussois/Bramans, 400 m au-dessus du barrage Le lac du Mont-Cenis n'est pas géré par les sociétés de pêche privées mais par l'A.A.P.P.M.A. de Modane. Sécurité : Arrêté préfectoral en aval de la centrale d'Avrieux voir page précédente



Gîte "La Buidonnière" (2 épis) HPS 8 Rue de la Buidonnière, 73500 Aussois - 06 72 73 65 77 Gîte "Le Lagopède" (3 épis) HPS

1 Rue de la Buidonnière, 73500 Aussois - 06 81 03 18 31

Chambres d'hôtes "La Grange" (3 épis) HPS 352 Rue St Thomas, 73500 Avrieux - 04 79 20 37 09



